

**Antoine Fortin, D.C.,**  
**CHIROPRACTICIEN**  
 Gradué et Diplômé de Palmer  
 (Cours de trois ans)

HEURES : 31 Rue St-Paul,  
 10-12 a. m. JOLLETTE, Qué.  
 2-5 p. m. Tél. 275  
 7-8 p. m.

"95% des maladies sont causées par  
 "des déplacements de vertèbres" et  
 "la CHIROPRAQUE en fait dispa-  
 "raître la cause".  
 A. Walton, médecin diplômé de Harvard.  
 Renseignements gratuits. Demandez le  
 livret :  
 "La Santé par la Chiropratique"

# L'Étoile du Nord

UN DES PLUS FORTS TIRAGES DES JOURNAUX  
 HEBDOMADAIRES DE LA PROVINCE DE  
 QUEBEC

**Pharmacie O. Gadoury**  
 (Porte-voies du bureau de Poste.)  
 TELEPHONE : 836

"FILMS". Développement et Impressions.  
 Service de 24 heures. OUVRAGE GARANTI

OCT. GADOURY, B. A. B. Ph.  
 PHARMACIEN

29 rue N.-Dame, Joliette

49ème ANNEE, No 45

JOLIETTE, JEUDI, 27 AVRIL 1933

LE NUMERO : 2 SOUS

**Au Conseil Municipal**

**Par un Vote de 6 contre 2 on  
 Décrète l'Avance de l'Heure**

Les citoyens de Joliette seront invités à avancer leurs horloges, cadrans, montres-bracelet, etc., à partir du dimanche soir, 30 avril jusqu'au 1er octobre prochain. — Notre journal lance un appel aux contribuables qui doivent des taxes ou autres redevances à la ville. — Pas d'octrois pour bain public ou véranda. — La question de l'Aréna est réglée à l'amiable.

**APPEL AUX PROPRIETAIRES DE LOTS VACANTS ET  
 AUX CHOMEURS QUI VEULENT LES CULTIVER**

Nos édiles ont une foi incommensurable dans les journaux locaux. Selon M. l'échevin Frenette, si ces journaux demandaient aux contribuables de payer leurs taxes dans le but d'améliorer la position financière, de suite ce serait une procession à l'hôtel de ville et les officiers municipaux seraient surchargés de travail. Tous devraient se mettre aux livres pour y faire des entrées. Des reçus seraient délivrés à toute hauteur et la banque canadienne Nationale, gardienne des dépôts versait sa caisse à enfler au point d'inquiéter le gérant. Quelle bonne chose ! Quant à ce qui nous concerne, nous avons déjà lancé un appel aux contribuables de Joliette de payer leurs redevances et nous sommes bien disposés à répéter notre appel dans cette édition. Nous n'avons pas examiné les comptes de la Corporation mais nous avons bien pour en avoir entendu parler assez souvent depuis quelques semaines que bon nombre de contribuables, en état de solder leurs comptes de suite, retardent indéfiniment et paralysent d'autant l'administration.

Nous nous demandons réellement pourquoi ces contribuables agissent ainsi. Il n'est sûrement pas dans leur intérêt de retarder le paiement des comptes municipaux, surtout pour les permis, taxes locatives ou autres. Y a-t-il un seul marchand qui ne peut administrer ses affaires sans jamais recevoir un sou ? Poser la question, c'est la résoudre.

Et il y a plus. Que Joliette devienne dans l'impossibilité de faire honneur à ses obligations, qu'adviendra-t-il ? Contracter des emprunts ou augmenter les taxes. Qui le surplu ? Le contribuable naturellement. Chacun a donc intérêt à payer ce qu'il doit et il est grandement temps de répondre à l'invitation du Conseil.

Il y a quelques semaines, un emprunt de \$60,000.00 a été contracté par permission spéciale de la Commission Municipale. Sur ce montant, après le 1er mai, il faudra dépenser \$34,445.00 pour rencontrer des échéances qui sont chères à tous (intérêts sur obligations et fonds d'amortissement) et payer des emprunts dus, il ne restera plus qu'une somme de \$25,555.00. La situation est sérieuse et l'appel du Conseil ne doit pas être considéré comme une farce.

Durant la semaine du 1er au 6 mai, que chaque débiteur de la Corporation acquitte de ses dettes. C'est la faveur que nous demandons et si elle n'est pas accordée, nous nous ferons le devoir de nous occuper de la bonne renommée dont elle a joui depuis qu'elle existe. "A l'hôtel de ville" doit-on clamer la semaine prochaine. Que ce soit le mot d'ordre afin de voir les livres de nos contribuables de comptes de tous genres. Qu'on ne se défende pas sur son voisin qui n'a pas payé ou qui veut encore négocier de payer ; qu'on paie ce qu'on doit.

S. H. le maire J.-A. Piette présidait la séance d'hier soir entouré de MM. les échevins Fontaine, Mainville, Guertin, Frenette, Coppin, Lavalée, Miron et Lavioie.

Comme le préambule le dit, notre Conseil a longuement considéré la question des finances de la ville. L'unique autre question importante discutée s'est rapportée à l'avance de l'heure qui a été votée avec une rapidité étonnante. Le Conseil n'a pas voulu au préalable s'écarter de l'opinion publique. M. l'échevin Fontaine a proposé l'adoption de cette mesure secondée par M. l'échevin Frenette. M. l'échevin Mainville secondé par M. l'échevin Lavioie a proposé un amendement que l'heure solaire demeure en vigueur. Le vote s'est pris et six échevins sur huit ont voté pour l'avance de l'heure, tandis que M. le maire Piette s'est déclaré dissident sur la question. Il ne restera plus maintenant que de faire sanctionner la résolution par le Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil et inviter les citoyens à avancer leurs horloges le dimanche soir, 30 avril, à minuit, jusqu'au 1er octobre prochain à minuit.

On avait pensé à avancer l'heure à partir du 14 mai jusqu'au 1er septembre mais un arrêté du Conseil de l'Exécutif à Québec, décrète que lorsqu'une municipalité adopte une résolution pour l'avance de l'heure, cette avance doit compter pour l'année courante du 30 avril au 1er octobre. Ceci explique pourquoi la date a été changée au plaisir des parisiens et au déplaisir des non-parisiens.

Revenons à l'ordre du jour. M. l'échevin Vézina vient faire son rapport annuel. Vendant l'eau de javelle, il sollicite un licence pour une autre année, "tout en offrant de payer". Il déclare qu'il habite Joliette depuis 28 ans et il veut une "luck". (Que Messieurs de Bon Parler ne s'offusquent pas). Sa deman-

**L'hon. M. Sauvé  
 sera à Joliette**

Le ministre des Postes du Canada représentera le gouvernement fédéral à la Convention d'Etat des Chevaliers de Colomb, dimanche, le 14 mai prochain.

Me Guy Guibault, Grand Chevalier du Conseil Joliette des Chevaliers de Colomb recevait une lettre hier de l'hon. Arthur Sauvé, ministre des Postes, l'avisant qu'il acceptait son invitation de représenter le gouvernement fédéral à la Convention d'Etat des Chevaliers de Colomb qui aura lieu à Joliette, les 13, 14 et 15 mai prochains.

L'hon. M. Sauvé assistera au grand banquet qui sera donné aux délégués de la province, à l'hôtel Windsor dimanche soir, le 14 mai et y portera la parole.

Le ministre qui représentera officiellement le gouvernement Provincial n'est pas encore officiellement nommé mais on croit que ce sera l'hon. M. Hector Laferté, ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries.

L'organisation de la convention marche rondement et tout laisse croire qu'elle obtiendra un succès sous tous rapports. Un magnifique programme-souvenir est actuellement sous presse.

D'autres renseignements seront donnés dans notre prochaine édition.

**Réunion spéciale  
 du Conseil**

Entrevue avec les médecins. — Travaux de voirie prochains. — Avis aux nécessiteux.

Lundi, de cette semaine, le 24 avril, sur convocation spéciale de S. H. le maire J.-A. Piette, une séance spéciale du Conseil eut lieu à laquelle assistaient en outre du maire, MM. les échevins Fontaine, Mainville, Coppin, Lavalée, Miron et Lavioie.

MM. les Docteurs Pelletier, Laporte et Geoffroy discutent avec le Conseil de certaines questions relatives au chômage et à la loi de l'Assistance Publique et il est résolu qu'à l'avenir, les médecins auront le privilège de fournir leurs propres médicaments à certains nécessiteux malades, avec instructions d'indiquer le prix des remèdes fournis sur la prescription même et dans le cas contraire, de demander au nécessaire de passer chez un pharmacien à leur choix et de faire indiquer le prix également sur la prescription reçue du médecin.

Il est de même entendu que les médecins ne devront recommander l'entrée à l'hôpital St-Eusèbe de certains malades que dans des cas extrêmement urgents et lorsque ces derniers ne pourront pas être traités à domicile.

**RAPPORT D'UN VOYAGE**  
 M. le maire Piette fait rapport du voyage qu'il a fait au nom de la ville à Montréal d'abord, où il a rencontré l'hon. J.-E. Perreault, ministre de la Voirie qui lui a déclaré que les sommes requises n'avaient pas été votées à son département par le conseil de la route permanentement devant lever la voie du C.N.R. (projet de M. G. Guertin) depuis une certaine partie dans la paroisse St-Paul jusqu'au Boulevard Manseau, mais que d'autre part, l'on commencerait le plus tôt possible la construction du tronçon de route qui doivent venir s'attacher sur la rue de Lanaudière, le pavage fait jusqu'aux limites de la ville.

Sur un rapport de M. E.-H. Lippe, il est résolu de demander au nécessaire de venir dès lundi prochain énoncer les changements qui pourraient être survenus relativement aux aréations signées par ces derniers.

Il en sera alors tenu compte sur les dites formules assementées et l'on devra retrancher du montant des allocations ordinaires un certain montant pouvant correspondre au salaire régulier que les chefs de famille ou leurs dépendants pourraient se procurer en dehors qu'au service de la Corporation.

**Naissance à  
 St-Ambroise**

M. Joseph Charrette et son épouse (Victoria Meyer), ont le plaisir de faire part de la naissance d'un fils et d'une fille baptisés le 16 avril, le premier sous le nom de Paul, Jacques, Claude, Perrain et marraine : M. Viateur Meyer et Mme Anna Meyer ; portées : Mme Joseph Charrette et tante de l'enfant : Mlle Pauline, Jacqueline, Claudine, Perrain et marraine : M. et Mme Ronald Bordenave de Joliette, cousin et cousine de l'enfant. Portées : Mme Ludger Neveu, tante de l'enfant.

**A PROPOS DE LA  
 SESSION PROVINCIALE**

Il n'est point encore trop tard pour en parler, car, depuis qu'elle s'est terminée, à la veille presque de Pâques, rien ne s'est passé de très important dans le domaine provincial. Au contraire, à la faveur d'un certain éloignement, les faits se jugent plus sainement, et d'une plus juste façon.

On peut dire que la session de 1933 en a été une de gros travail pour le Parlement Provincial. La crise, l'aitreuse dépression économique l'a dominée de son ombre menaçante et la plupart des travaux entrepris furent dirigés contre elle, avec plus ou moins de succès.

Au début de ces quelques remarques, que l'on nous permette de dire qu'à notre sens une réflexion s'impose, cette année, plus encore, et c'est que la session aurait gagné beaucoup à être mieux préparée. Le travail sessionnel devrait être prêt avant qu'elle commence et bien du temps serait gagné. Du temps, c'est de l'argent, et quand on n'en gagne pas on ne saurait, à tout le moins, en trop économiser.

Au passage, encore, une petite remarque, — concernant les interminables discussions devant le comité des bills privés. Sur le travail de la Chambre, il prend, en vérité, beaucoup trop de temps. On y plaide rétellement et les débats en sont démesurément allongés. Ce n'est qu'après que le comité des bills privés eut, cette année, terminé son travail, que le Parlement put tenir deux séances par jour. C'est une sujétion peut-être exagérée.

Le chômage étant la plaie la plus grande du moment, les questions ouvrières ont pris, certainement, cette année, une importance plus grande au Parlement. On a amendé la Loi du Salaire Minimum des Femmes, celle de quelques corps de métiers, — on a adopté une Loi fort importante réglementant les heures de travail, les limitant jusqu'à un minimum de 30 heures par semaine, mais qui n'est cependant pas très opérante en fait, étant donné qu'elle ne peut s'appliquer à aucune industrie sujette à la concurrence étrangère ou interprovinciale. C'est tout de même le premier principe établi de la limitation des heures de travail, par une loi provinciale. Précédent qui sera, n'en doutons pas très souvent rappelé.

A la demande même du Premier Ministre de la Province, une Loi des Créances Hypothécaires, moratorium partiel et déguisé, destiné dans l'esprit de son auteur, à protéger les propriétaires, les petits propriétaires, principalement, a été votée. Elle a produit sur la population le meilleur effet et ses résultats, quoique trop limités, à notre sens, seront cependant très bienfaisants dans de nombreux cas.

Voulue, étudiée, proposée et défendue par M. Lucien Dugas, député de Joliette, une réglementation nouvelle des ventes à tempérament a été déterminée. Malgré que les amendements successifs en aient quelque peu changé le sens initial elle n'en répond pas moins à un véritable besoin et représente, au surplus, un premier jalon posé sur une voie qui en demandera bien d'autres, dans un très proche avenir.

En fin de session le gouvernement a encore fait adopter une autre loi traitant des bibliothèques et des instituts d'artisans s. e. qui, sous cette dénomination un peu particulière, vise à la suppression de certains groupes à tendances communistes. Le gouvernement a obtenu là du Parlement une arme qu'il lui faudra manier avec beaucoup de soin et de prudence, car elle est, on peut le dire, à double tranchant. Mais, du reste, toutes les armes, même gouvernementales, n'offrent-elles pas quelque danger ? Celle-là ne fait pas exception à la règle, bien au contraire.

La Loi des Accidents de Travail et surtout son application, ont longuement retenu l'attention de nos législateurs. Mise en opération depuis un peu plus d'une année elle s'est révélée plus coûteuse qu'il n'était prévu, et le déficit de la Commission des Accidents de Travail s'est élevé à un chiffre très respectable, surtout en ce temps de misère. Il a fallu, sur ce chapitre, pratiquer des économies et ce sont malheureusement les ouvriers qui durent en faire les frais, voyant le minimum de leur indemnité passer de \$12,50 à \$10,00 par semaine et leur indemnité elle-même supprimée pendant la première semaine d'incapacité. Dure loi que celle des temps de restrictions, qui veut que l'accidenté soit victime une fois nouvelle. Dans le mécanisme de la Loi des Accidents de Travail, une autre modification importante a été apportée et c'est la suppression du choix du médecin par l'accidenté lui-même. C'est un changement fort important qui fut aussi commandé par le désir de restreindre les dépenses.

On attendait enfin de la session de 1933 une législation nouvelle sur la question des assurances sociales. C'est été l'aboutissement logique des travaux de la Commission du même nom, qui a fait beaucoup d'ouvrage et qui, depuis quelques années, a coûté bien cher à la province. L'oeuvre qu'elle a accomplie est très belle et a su réunir l'assentiment unanime. Mais cette approbation des conclusions auxquelles elle en est venue ne s'est malheureusement pas encore traduite par des faits et les assurances sociales demeurent encore, chez nous, à l'état de projet. Nous continuerons à refuser 75% que nous offre le gouvernement fédéral pour leur mise en application dans notre province, nous entretiendrons nos pauvres, nos contribuables même à l'entretien des pensionnés des provinces-sœurs, notre charité publique ou privée devra s'exercer encore et nos vieillards n'auront toujours comme refuge que des asiles précaires, mais les assurances sociales ne s'existeront pas chez nous de bien longtemps encore. C'est triste, bien triste, et on se demanderait vraiment quel obstacle le gouvernement rencontre dans leur application, si l'on ne savait déjà à quoi s'en tenir là-dessus, depuis bien longtemps.

Ce sont-là, en résumé, quelques-uns des points principaux qui surent retenir au cours de la session 1933, l'attention studieuse de nos législateurs. Les remarques dont nous les avons commentés ne veulent pas être une critique, ce sont de simples réflexions.

Il nous est particulièrement agréable, en terminant, de souligner la part importante prise dans les débats de la législature, au cours des derniers mois, par le député de Joliette, M. Lucien Dugas. Il s'est à nouveau signalé, non seulement à l'attention de ses collègues mais encore de la province toute entière, comme un des membres en vue du Parlement provincial.

**Honneur au mérite**

Mlle Flory Faust de Crabtree Mills vient de recevoir du Département de l'Instruction Publique, par l'entremise de M. L. Hamelin, inspecteur d'écoles, une prime de \$20.00 pour succès obtenu dans l'enseignement.

**St-Alphonse**

Une agréable et intéressante partie de tira e eu lieu dimanche, le 16 avril, chez M. Paul Garneau. Plusieurs parents et amis y prirent part et la fête s'est terminée le soir par un chant, de la musique et de la danse. Tous se sont déclarés enchantés de la réception.

**Décès de Mme  
 J.-C. Bernard**

Elle était l'épouse du Dr J.-C. Bernard, autrefois de Joliette.

**INHUMATION A JOLIETTE**

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort de Mme J.-C. Bernard, née Marie-Antoinette Gariépy, épouse du docteur Joseph-Charles Bernard, de l'hôpital Ste-Justine, de Montréal et mère de la distinguée artiste, Mlle Camille Bernard.

Mme Bernard souffrait de paralysie depuis environ un an, et elle est décédée chez elle, 3983 rue St-Denis, à 8 hres, dimanche soir, à l'âge de 59 ans. Femme de goût et de talent remarquable, Mme Bernard fut l'inspiratrice de Mlle Camille Bernard, à la formation de laquelle elle a beaucoup contribué.

Mme Bernard laisse dans le deuil, outre son époux et sa fille Mlle Camille Bernard, sa mère, Mme C. H. Gariépy.

Ses funérailles ont eu lieu hier matin, à 8.15 heures, à la chapelle de l'Institution des Sourdes-Muettes de Montréal. Le convoi funèbre était précédé de trois lampions de fleurs.

A la chapelle, la levée du corps fut faite par M. le curé J.-A. Foucher, de Saint-Stanislas de Kostka, qui officia aussi à la messe, assisté de MM. les abbés André Morin, vicaire à Saint-Pierre-Liens, et J. Brassard, vicaire de St-Louis de France, comme diacre et sous-diacre. On remarqua dans le choeur M. le curé Georges Robitaille de St-Alexis, et M. l'abbé O. Deschênes, chapelain des Sourdes-Muettes.

La chorale sous la direction de M. J. Saucier, rendit la messe des morts de Perrosi. M. Antonio Létourneau était à l'orgue.

Les solistes furent MM. Paul Troitier et Léopold Fortin. Après le service, les restes mortels furent transportés à Joliette où se fit l'inhumation. "L'Etoile du Nord" offre ses sincères sympathies à la famille en deuil.

**Décès à St-Thomas**

Nous sommes au regret d'annoncer le décès de Mlle Eglantine Desmarais, fille de M. Eugène Desmarais, survenue ce matin, à la résidence de son père, à St-Thomas de Joliette, à l'âge de 21 ans et un mois, après une maladie de 10 jours seulement.

Outre son père, la regrettée défunte laisse dans le deuil trois frères : Rosaire, Robert, P.-Emile, et six sœurs : Jeannette, Simone, Rose-Hélène, Antoinette, Gabrielle et Aline.

Les funérailles auront lieu samedi matin, à 9.30 hres, en l'église paroissiale de St-Thomas de Joliette.

Parents et amis sont priés d'y assister, sans autre invitation.

**St-Théodore**

FEU M. IGNACE DUPUIS

M. Ignace Dupuis, époux de Justine Beaugard, et marchand bien connu de St-Théodore de Chertsey, est décédé mercredi matin à sa résidence, à St-Théodore de Chertsey, à l'âge de 69 ans.

Les funérailles auront lieu vendredi matin, le 28 courant, à 9.30 hres. Parents et amis sont invités d'y assister sans autre invitation.

Nos sympathies à la famille.

**Jeudi, le 4 mai**

Souper-causette de la Société du Bon Parler Français de Joliette

Le souper-causette de la Société du Bon Parler Français de Joliette, qui aura lieu à l'hôtel Joliette, le 4 mai courant, à 8 heures p. m., sera présidé par M. Charlemagne Landry, président de la filiale joliettaise.

**Tribune Libre**

**M. P.-A. Séguin, M. P. et les  
 Comtés qu'il Représente**

LES DESAVANTAGES POUR L'INDUSTRIE DU TABAC SURTOUT DE LA REFECTION DU COLLEGE ELECTORAL DE L'ASSOMPTION-MONTCALM.

Ottawa, le 21 avril 1933.  
 Monsieur Albert Gervais,  
 "L'ETOILE DU NORD",  
 Joliette, Qué.  
 Cher Monsieur Gervais,  
 Me serait-il permis de compter sur votre journal pour attirer l'attention de tous les électeurs du comté de l'Assomption-Montcalm sur la position nouvelle qui va leur être créée par le projet de redistribution préparé par le gouvernement.

D'après le plan projeté, le comté de l'Assomption-Montcalm disparaîtrait en quelque sorte par l'addition au comté de Joliette du comté de Montcalm, et par l'addition d'une partie de l'île de Montréal, ci-devant du comté de Maisonneuve.

Pendant que les puissants du jour maintiennent dans la province certains comtés de 18 à 20,000 de population, comme, par exemple, Argenenteuil, ils prennent le comté de l'Assomption, dont la population est d'au-delà de 29,000, en plaçant 13,865 du comté de Montcalm dans le comté de Joliette, englobant les 15,323 du comté de l'Assomption dans une population d'au-delà de 50,000 de cette partie de l'île de Montréal.

Les comtés de l'Assomption et Montcalm tout particulièrement ont des intérêts communs et qui ne sont pas les mêmes des autres comtés ruraux et encore moins des comtés de l'île de Montréal.

L'industrie du tabac, qui est plutôt une spécialité pour cette région, avait amené la réunion de ces deux comtés, l'Assomption-Montcalm, à la suite de considération dans l'intérêt de l'un et de l'autre à la création et le maintien d'une ferme expérimentale de tabac tout spécialement pour l'avantage de ces deux comtés au prix de plusieurs centaines de mille piastres démontrent bien d'ailleurs l'importance qui a été reconnue de promouvoir, de cette façon, l'avancement de la classe agricole dans cette région.

Mille et une autres raisons militent contre le projet de séparer ces deux comtés pour les fonder dans d'autres.

Loin de moi l'idée d'en faire une question personnelle, me rendant bien compte, qu'après une carrière de vingt-cinq années de services à mon comté, je veux bien croire que mon carrière parlementaire ne saurait être beaucoup plus longue, mais, au point de vue de l'intérêt public, et dans le meilleur intérêt de la classe agricole du comté de l'Assomption-Montcalm et des producteurs de tabac en particulier, je crois de mon devoir d'attirer l'attention des intéressés avant que ce projet définit ne soit consommé, pour qu'ils aient sentent, s'ils le jugent à propos, de faire au gouvernement les représentations qui s'imposent sous les circonstances.

Agrez, monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Votre tout dévoué,  
 P.-A. SEGUIN,  
 Député de l'Assomption-Montcalm.

**La Troisième Liste  
 des Souscriptions**

LES SOUSCRIPTEURS AU COMITE DU FONDS DE SECOURS AUX LOCATAIRES DE JOLIETTE, EN REPONSE A LA LETTRE-CIRCULAIRE INTITULEE : "S. V. P. NE BRISEZ PAS LA CHAINE".

**A DATE : \$357.00**

MONTANT RAPPORTE :	\$307.00	J.-W. Desrosiers	1.00
Antoine Fortin	1.00	Sra de la Prov. de Lanoraie	1.00
S. Vessot & Cie Liée	5.00	Edouard St-Georges	1.00
J.-E. Rivest	5.00	Ch.-Ed. Desrochers	1.00
G.-C.-M. Coutu	2.00	Armand Desrochers, Crabtree	1.00
Dr Paul Lamarche	2.00	Mills	1.00
Donna-H. Germain	2.00	Raoul Cloutier	1.00
Uco Bidwell	1.00	J.-A. Latreille	1.00
Un ami	1.00	Alp. Paquin	1.00
L.-P. Lavalée, Arvida, Qué.	1.00	Georges Leauge	1.00
G.-P. Dahler	1.00	William Rivest	1.00
J.-E. Tremblay	1.00	Wilfrid Lesard	1.00
Louis Desrochers	1.00	Arthur-W. R. Vessot	1.00
Eugène Laforest	1.00	P.-P. Bacon	1.00
L. Cohen	1.00		
J.-C. Baillargeon	1.00		
Ernest Larivière	1.00		
		<b>TOTAL</b>	<b>\$357.00</b>

**Feu Mme Vve  
 H. Ethier**

A sa résidence, rue St-Viateur, décédait subitement dimanche soir dernier, Mme Vve Hyacinthe Ethier, née Vitaline Lachapelle, à l'âge de 65 ans. Elle était Tertiaire et Dame de Ste-Anne.

La défunte laisse dans le deuil un fils, M. Alfred Ethier, de Holyoke, Mass., son petit fils Hervé Ethier, qui demeure avec elle, ainsi que quelques autres petits enfants. Elle laisse aussi trois sœurs : Mmes Edouard Gravel, Ulric Paquette et Jérémie Teller, toutes trois de Joliette.

D'imposantes funérailles lui furent faites mercredi matin, à 9 hres, en l'église St-Pierre au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé J. L. Martin, curé de la paroisse qui chanta aussi le service assisté de diacre et sous-diacre, cependant que deux meses basses étaient dites aux meses latérales pour le repos de l'âme de la regrettée disparue.

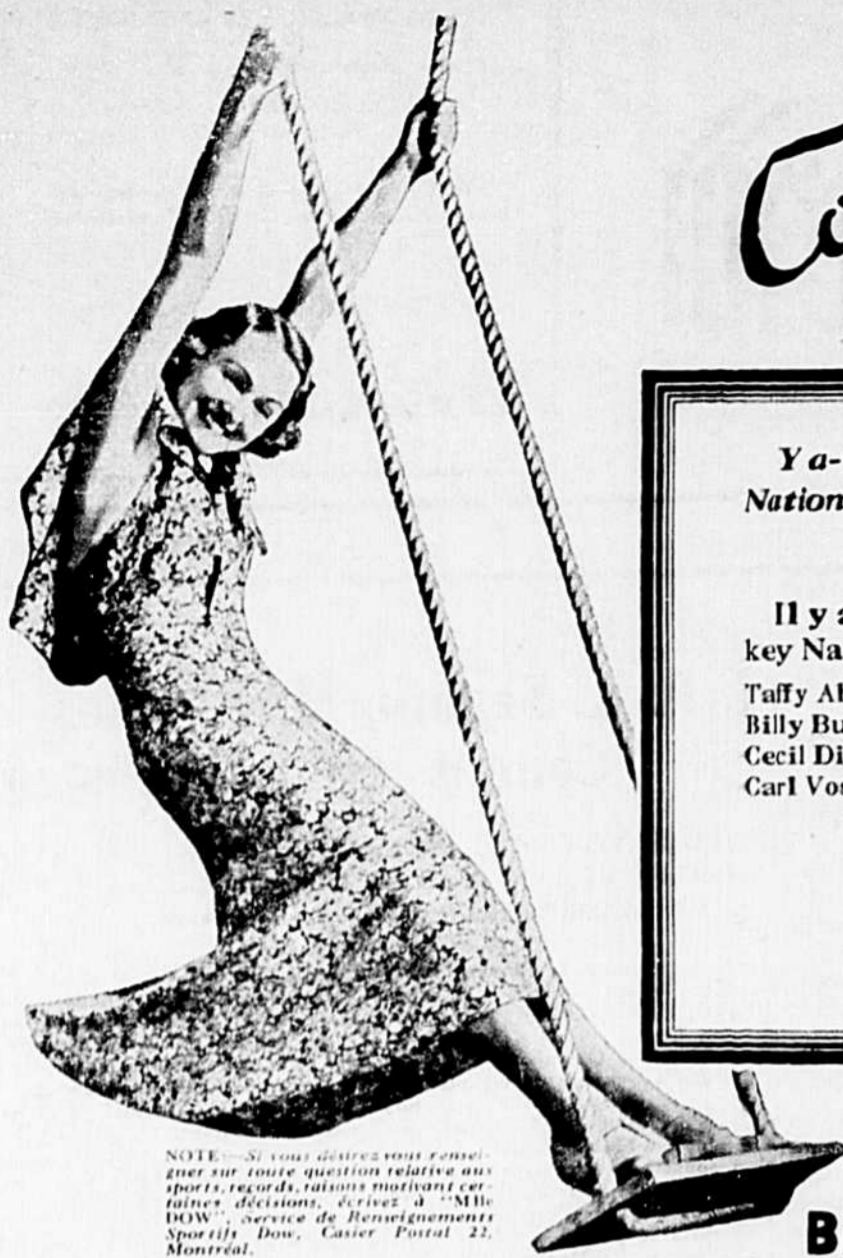
**"Cyrano de Bergerac"**

**Au Séminaire de Joliette**

Pour la première fois, croyons-nous, le chef-d'oeuvre d'Edmond Rostand, "CYRANO DE BERGERAC", sera interprété par des collégiens.

Première représentation pour les enfants, le samedi, 6 mai, à 2 h. 30 ; billets à 10 sous.

Séance publique, le lundi, 8 mai, à 8 h. Les billets sont en vente à la procure du Séminaire, aux prix de 75 et de 50 sous. Tous les billets sont réservés.



Consultez Mlle Dow

Y a-t-il des joueurs de la Ligue de Hockey Nationale nés aux Etats-Unis?

-G.M., Black Lake, P.O.

Il y a plusieurs joueurs de la Ligue de Hockey Nationale nés aux Etats-Unis; les voici:-

- Taffy Abel—Chicago Goldsworthy—Red Wings
Billy Burch—Chicago Jenkins—Black Hawks
Cecil Dillon—Rangers Levinsky—Toronto Leafs
Carl Voss—Rangers Romnes—Black Hawks
Hanson—Red Wings

"Mlle Dow"

en collaboration avec une des plus grandes autorités sportives au Canada.

Bière DOW Old Stock

DOW RÉPOND À LA QUESTION DE LA SOIF

AU NOVICIAT VISITE DE SON EXCELLENCE MONSEIGNEUR FORBES

Avec une condescendance que nous apprécions beaucoup, Son Excellence Monseigneur Guillaume Forbes, archevêque d'Ottawa, a bien voulu, durant son séjour à Joliette, accorder au noviciat S. Viateur l'honneur d'une visite.

Il souligna les progrès accomplis dans l'œuvre du Noviciat depuis son départ: Le local s'est beaucoup agrandi et les recrues ont presque quadruplé.

LES ELEVES DU SEMINAIRE AU NOVICIAT

Dimanche dernier, pour remercier une louable tradition dont les cours avait été interrompu depuis deux ans, les élèves du séminaire venaient assister à la grande messe dans la chapelle de la salle d'étude où un novicié visite un attrait nouveau, voire même irrésistible.

assistant-supérieur du Séminaire assisté comme diacre et sous-diacre du R. P. Moisan, c. s. v., et de M. l'abbé O. Rouleau.

Après l'Evangile, le R. Père Cardin, Maître des novices, remercia le R. P. Supérieur du Séminaire d'avoir repris cette heureuse tradition et dit aux élèves toute la joie que leur visite faisait naître dans nos cœurs.

Le sermon fut donné par le R. P. Fafard, supérieur du Scolasticat St-Charles. Avec une vigueur et une élévation de pensée que nous ne pouvons qu'admirer, le prédicateur traita de la vocation. Rappelant en quelques mots l'origine et la fin de l'homme, il nous montra que dans le plan divin chaque individu a son rôle à remplir.

Il nous reste à parler du plaisir artistique que nous avons goûté au cours de cette messe. Ce plaisir, nous le devons aux organistes, le Révérend Père Corbeil, et Monsieur Vanasse; au directeur de la chorale, Monsieur l'abbé A. Fafard et enfin, à tous et à chacun des membres de la chorale du Séminaire.

UN NOVICIE. ST-ALEXIS. FIANÇAILLES. Le dimanche de Pâques, M. le curé Georges Robitaille, célèbre les fiançailles de Mlle Cécile Allard, fille de M. Cyrille Allard et de Mme Allard, décédée, avec M. Lédias Raymond, fils de M. et de Mme Amélie Raymond, de St-Eprit



MARIAGE

Samedi, le 22 avril, avait lieu en l'église de St-Julienne, le mariage de Mlle Eliane Majeau, fille de M. et Mme Ovide Majeau à M. Orient Ricard, fils de M. et Mme Avila Ricard, de St-Alexis. Une magnifique noce a fait la réjouissance des nombreux invités dont voici les noms: MM René Majeau, Ovide Majeau, Romeo Majeau, frères de la mariée; Mlle Germaine Majeau, sœur de la mariée; MM. et Mmes Omer Pelletier, St-Lin; Joseph-Roch Marin, Amédée Paquin, St-Lin; Avila Pauzé, St-Liguori; Alcidas Richard, Antonio Thuot, Azellus Leblanc, Lionel Ricard, Emile Ricard, Honorius Ricard, Dorina Ricard, Mlle Réjane Ricard, MM. et Mmes Wilfrid Roy, Ovide Ricard, Gaëtan Mireault, Mlle Rolande Mireault, Monique Mireault, Annette Forest, Hortense Wolfe, Fernande Mailhot, Simone Mailhot, Ethel Mailhot, MM. Henry Robert, Lyzanas Robert, Ange-Albert Robert, Mlle Honoria Robert, Marie-Rose Robert, Louisiane Roy, Berthe Léveillé, M. Oscar Léveillé, Mlle Fleurette Robert, MM. Réal Bertrand, Loridas Riopel, Antonio Riopel, Donatien Riopel, Emilien Riopel, Mlle Corona Riopel, M. Lucien Mailhot, Mlle Laurence Mailhot, MM. Paul-Emile Wolfe, Ange-Albert Wolfe, Raphaël Wolfe, Mlle Marie-Angé Wolfe, Mlle Bernadette Wolfe, M. Edmond Bertrand, Mlle Emma Bertrand, M. Adrien Lemarbré, Mlle Alice Lemarbré, Rosida Roy, MMs



Prenez donc les PILULES ROUGES. pilule vous souffrez de: Pâleur, Faiblesse, Manque d'appétit, Sensation permanente de fatigue, Essoufflement au moindre effort, Douleurs de dos, de reins, Périodes douloureuses irrégulières, Troubles nerveux. Demandez-vous de leur efficacité après 48 ans d'existence? PILULES ROUGES pour les Femmes Faibles et Fatiguées

Réginald Riopel, Eugène Dufort et Emile Ricard.

LA ST-GEORGES AU COUVENT DE ST-ALEXIS

M. le curé Georges Robitaille se rendait au couvent vendredi le 21, à l'occasion de son anniversaire, où une magnifique petite fête lui avait été préparée par les religieuses toujours si dévouées et sachant donner un cachet tout particulier aux réjouissances qu'elles procurent.

Un programme de chant, exécuté par les élèves accompagnées par Mlle Cécile Magnan, fut rendu avec succès.

DECLAMATION

L'Appel de Dieu, par Aurélien Breault. SAYNETE pour offrir les vœux, par Mlle Claire Breault, Thérèse Leblanc, Cécile Magnan et Clémence Payette.

BOUQUET SPIRITUEL

des élèves offert par Mlle Madeleine Lévesque. M. le curé adressa ses remerciements et expliqua quelque peu la vocation sacerdotale et religieuse, il ajouta de sages conseils et termina en accordant un joyeux congé.

Le lendemain, il y eut communion générale et messe avec cantiques. Puis, l'avenir conserver encore longtemps à notre affection notre dévoué et digne pasteur.

St-Gérard de Magella

Dimanche, le 16 avril, à l'occasion de la belle fête de Pâques, M. et Mme William Bertrand, recevaient plusieurs amis.

Parmi les invités, on remarquait: M. et Mme Conrad Blais, de Louisa-ville, M. Simen Blais, Yamachiche, Mlle Anita Ethier, M. Lucien Bourbonnière, Montréal, Mlle M.-Anna Ethier, M. Albert Jolicoeur, Mlle Jeanne Ethier, M. Armand St-Jean, Mlle Marguerite Raynaud, M. Sarto Bertrand, Mlle Henriette Raynaud, M. Rosaire Ethier, Mlle Gabrielle Raynaud, Léo Rivest, Rita Raynaud, Camille Rivest, Jeannette Rivest, MM. Doria Robichaud, Roger, Victor et Marcel Rivest, Rosaire Raynaud, Viateur, Origène et Alcide Ethier, Alcidas Marier, de l'Épiphanie. Enfin, l'heure trop hâtive du départ étant venue, tous se séparèrent, remerciant M. et Mme Bertrand du bon accueil, et formulèrent le désir d'y revenir l'an prochain.

St-Norbert

NAISSANCE. M. et Mme Georges Denis (Bernadette Déry) ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils baptisé le 6 avril sous les noms de Joseph, André, Gérard, Parrain et marraine: M. et Mme Octé Roch de St-Norbert.

Les 26, 27, 28 avril sont les jours des Quarante-Heures de notre paroisse.

Advertisement for VICKS VAPORUB Pour Tout Refroidissement. Includes image of a person holding their head in pain.

Ste-Mélanie

M. et Mme Rosaire Allary ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, baptisée le 12 avril en la paroisse de Ste-Mélanie, par M. l'abbé Alcide Allary, oncle de l'enfant, sous les noms de: Marie, Marguerite, Justine. Parrain et marraine: M. et Mme Honoré Desjardins, grands parents de l'enfant. Mlle Germaine-Cécile Desjardins, tenait sa nièce sur les fonts baptismaux.

L'Assomption

ACCIDENT. L'agent de la circulation, M. Armand Bédard, qui depuis 10 ans, était en service entre Montréal-Berthier a été trouvé mourant près de sa motocyclette vendredi soir dernier, à environ 1 mille de notre ville et tout près de la Ferme Expérimentale. Ce sont des citoyens de l'Assomption qui firent la triste découverte et en toute hâte ils le transportèrent chez le premier voisin, M. Philippe Roberge et mandèrent aussitôt le Dr Latour qui constata une fracture du crâne et fit transporter le blessé à l'Hôpital Notre-Dame où on considéra son état grave. L'accident est attribué au mauvais état des routes.

M. Hector Noël de Joliette était de passage ici la semaine dernière.

M. Albert Lanoue, de Hull, était de passage la semaine dernière, chez son frère, M. Joseph Lanoue.

M. Rémi Berlatie est maintenant rendu dans son nouveau salon de barbier, voisin du bureau de poste. Qu'on se le dise.

Lisez "L'Etoile du Nord"

Soulagez cette douleur sûrement

Vous pouvez toujours soulager ce mal ou cette douleur sans danger avec Aspirin. Même ces douleurs aiguës qui font qu'un homme a tous les os malades. Même les douleurs du système dont tant de femmes souffrent. Elles céderont à ces tablettes! Aspirin a plusieurs importants usages. Lisez les directions éportées dans chaque paquet; et n'endurez aucune des douleurs inutiles de la névralgie, de la névrite ou du rhumatisme.

Tenez une bouteille de ces tablettes à la maison; apportez la boîte de poche si vous êtes sujet aux maux de têtes, aux refroidissements. Prompt soulagement sans aucun effet dangereux. Seulement regardez chaque fois le non Aspirin et le mot GENUINE imprimé en rouge sur chaque boîte.

Tout pharmacien a Aspirin, et si vous le demandez par ce nom vous êtes assuré d'obtenir du soulagement.

"Aspirin" est une marque de commerce enregistrée au Canada.

Noces d'argent de M. et Madame A. Prud'homme

M. et Mme Avila Prud'homme, de la rue Notre-Dame, ont été l'objet d'une magnifique fête de famille organisée par des parents et amis, à l'occasion du 25e anniversaire de leur mariage, samedi soir, le 15 avril courant. Une bourse bien remplie leur fut présentée par leur petit fils Marcel Guilbault, ainsi qu'une gerbe de 25 roses par leur petite-fille, Denise Burke. Une adresse de souhaits, dont une autre petite fille des jubilaires, Rolande Guilbault, donna lecture, leur fut aussi présentée.

Parmi les personnes présentes à cette agréable réunion de famille, mentionnons: Mlle Denise Burke, de Montréal, Alice Desmarais, Simone Malo, Renée et Ghislaine Courteau, de Joliette; Yvonne et Yvette Roy, de St-Thomas de Joliette; MM. Théo, Sarto et Wellie Roy, de St-Thomas; Paul-Emile Aubé, Sorel; Mlle Cécile Charland, Montréal; MM. Sarto et Marcel Blais,

Montréal; Germain et Maurice Aubé, Berthierville; Mlle Roland Guilbault, M. Marcel Guilbault et Mlle Yvette Houde, de Montréal; M. Camille Duval, de St-Thomas de Joliette; M. et Mme Médard Prud'homme, St-Paul de Joliette; M. et Mme Fredias Guilbault, Montréal; Mme Victor Charland, Montréal; M. et Mme J.-H. Aubé, Berthierville; M. Philias Aubé, Berthierville; M. et Mme Placide Roy, St-Thomas de Joliette; M. et Mme G. Blais, Montréal; M. et Mme Fredias Aubé, Montréal; M. et Mme Louis Ducharme, Montréal; M. et Mme Frank Burke, Montréal; M. et Mme Ovide Ducharme, Montréal; Mme Dr A.-D. Milot et son fils Jean-Jacques, Berthierville; M. et Mme Roméo Laberge, Montréal; M. et Mme Paul Savignac, Berthierville; M. et Mme Laurent Laurence, Montréal; M. et Mme Wellie Rivest et leur fille Yolande, Montréal; M. et Mme Wilfrid Aubé, Montréal; Mme Ovide Malo, Joliette.

St-Michel des Sts

NAISSANCE. Dernièrement, fut baptisée: Marie, Gilberte, enfant de M. Lucien Lasalle et Marie-Jeanne Landreville. La porteuze était: Mme Philippe St-Georges, tante de M. et Mme Lasalle, Parrain et marraine: M. et Mme Albert Lasalle.

INCENDIE

Jeudi dernier, un incendie a détruit la grange et l'écurie de M. Charles Frappier. La maison fut épargnée après de longs efforts et beaucoup de travail de la part de M. et Mme Frappier et deux enfants. Cette famille qui demeure de l'autre côté du lac artificiel, au bas de la chute Ménard, se trouvait seule et sans secours au moment de l'incendie. Un boeuf et une vache furent retirés juste à temps de l'étable pour ne pas périr. Tout le foin qui se trouvait en grange fut la proie des flammes, ainsi que quelques instruments aratoires.

LES ROUTES. La belle température que nous avons eue, permet une agréable circulation aux voitures d'été, ainsi qu'aux automobiles. La route est maintenant ouverte pour communiquer avec les grands centres.

Les travaux d'exploitation de la mine d'or, commencés tout dernièrement au Rapide Boivert sont maintenant suspendus. Nous espérons que ces travaux reprendront avant longtemps, mais les débuts ne sont guère encourageants.

N'ayez pas peur du victorieux. Ne restez jamais un seul moment dans l'esprit de la défaite. Les vaincus s'accusent trop eux-mêmes, ils perdent la moitié de leurs forces à copier leur ennemi.—René Bazin.

Advertisement for GIN CANADIEN MELCHERS Croix d'Or. Includes image of a bottle and text: VOYEZ CE QUE VOUS OFFRE LE GIN CANADIEN MELCHERS Croix d'Or. Autres Grandeurs 26 ONCES \$2.50 40 ONCES \$3.50

Produit de distillation directe, dont la formule n'a pas changé depuis plus de trente-cinq ans. Le Gin Canadien original. Le seul gin dont l'âge est garanti par le timbre d'accise de l'Etat. Le gin qui a la plus grande vente au Canada. La Vente a augmenté constamment en 1933... preuve concluante de qualité supérieure. MELCHERS DISTILLERIES LIMITED. Distillateurs depuis 1898. Distilleries: Berthierville, P. Q. Bureau-Chef: Montréal, P. Q.

Advertisement for LEVURE FRAICHE LALLEMAND POUR LA SANTE MANGEZ 3 CARRÉS PAR JOUR

PACIFIQUE CANADIEN

Table with columns: Arrivent à Joliette, Départ de destination, and DIMANCHE SEULEMENT. Lists various routes and departure times.

Advertisement for Bicyclette C.C.M. serait un bon placement dans une année d'économie? Includes image of a man holding a bicycle.

Advertisement for BICYCLETTES C.C.M. 7 caractéristiques C.C.M.: 1. Pédalier Triplex C.C.M., 2. Frein à Roue Libre Amélioré C.C.M., 3. Nickelage C.C.M. bon pour 20 ans, 4. Rayons d'acier inoxydable C.C.M., 5. Email durable C.C.M., 6. Pneus Dunlop, 7. Garantie de Service C.C.M.

Large advertisement for BICYCLETTES C.C.M. featuring a man holding a bicycle and text: "MESSIEURS - n'est-ce pas qu'une Bicyclette C.C.M. serait un bon placement dans une année d'économie?"

# VENTE À 2 POUR 1 DE NYAL

Durant cette vente de remèdes pour la famille, d'articles et d'accessoires de toilette—de qualité et de valeur reconnues, vous achetez à exactement la moitié des prix réguliers. Vous achetez un des articles offerts dans la vente et nous vous en donnons un semblable ou un autre de même valeur absolument gratuitement. **ACHETEZ-EN UN ET RECEVEZ EN UN AUTRE GRATUITEMENT**

50c GELÉE EPHÉDRINE NYAL <b>2 pour 50c</b>	25c TABLETTES VÉGÉTALES LAXATIVES <b>2 pour 25c</b>	\$1.00 EMULSION D'HUILE DE FOIE DE MORUE <b>2 pour \$1.00</b>	\$1.00 TONIQUE FORTIFIANT DE NYAL <b>2 pour \$1.00</b>	50c KLEER-A-HED DE NYAL CONTRE LE RHUME <b>2 pour 50c</b>	25c LAXACOLD DE NYAL <b>2 pour 25c</b>
--	---	---	--	--	---

### ARTICLES DE TOILETTE MURIEL ASTOR À "2 POUR 1"

- 50c Brillantine.....2 pour 50c
- 50c Crème au Camphre.....2 pour 50c
- 50c Crème au Beurre de Coco.....2 pour 50c
- 50c Crème pour nettoyer les pores.....2 pour 50c
- 50c Poudre de Riz, Naturelle ou Brunette.2 pour 50c
- 50c Crème adhérente (Powder Base).....2 pour 50c
- 50c Eau de Rose, Glycerine et Benzoin.....2 pour 50c
- 50c Lotion Spéciale pour les Mains.....2 pour 50c
- 50c Crème (Tissue Cream).....2 pour 50c
- 50c Wave Set Pour ondulations.....2 pour 50c



### ARTICLES DE TOILETTE DALON À "2 POUR 1"

La nouvelle ligne attrayante Dalon comprend tout ce qu'il faut pour un traitement de beauté complet—à la maison.

- 75c Crème Nourrissante, raffermir les muscles du visage.....2 pour 75c
- 75c Crème "Foundation"—une base parfaite pour votre poudre.....2 pour 75c
- 75c Poudre de Riz—Délicate mais très adhérente 2 pour 75c
- 75c "Facial Freshener" Lotion Tonifiante et astringente.....2 pour 75c
- 75c "Cleansing Cream" Crème pour nettoyer les pores..2 pour 75c
- 35c Poudre de Talc.....2 pour 35c



- 25c FIGSEN DE NYAL **2 pour 25c**
- \$1.00 NYAGAR, CONTRE LA CONSTIPATION **2 pour \$1**
- 25c NYALOIDES DE NYAL **2 pour 25c**
- \$1.00 COMPOSÉ À BASE DE COLINSONIE **2 pour \$1**

35c ONGUENT NYAL CONTRE BRÛLURES **2 pour 35c**

CRÈME NYSIS AUX AMANDES ET CONCOMBRE  
50c Une lotion délicatement parfumée—Sèche rapidement—Adoucit et soulage la peau irritée **2 pour 50c**

POUDRE DE RIZ NYSIS  
Facile à appliquer—très douce—très adhérente Naturelle et Brunette. **2 pour 25c**

POUDRE ANTI-ACIDE NYAL  
50c Contre l'Indigestion, Brûlements, Acidité d'Estomac et dyspepsie. **2 pour 50c**

POUDRE DALON POUR LE BAIN  
1.00 Rafraîchissante—Très agréable après le bain. Grande Boîte avec Houppettes. **2 pour \$1.00**

50c LINIMENT BLANC DE NYAL **2 pour 50c**

25c TABLETTES A.B.S. & C. DE NYAL **2 pour 25c**

### PAPETERIE OFFRES TRÈS SPÉCIALES

- Papier à lettre Dunbar..2 pour 75c
- Enveloppes Dunbar—paquets.....2 pour 75c
- Papier à lettre avec enveloppes Saint-claire fini toile ou kid..2 pour 50c
- Papier à lettre avec enveloppes De-Ramezay fini toile ou kid.....2 pour 75c
- Papier à lettre avec enveloppes Warncliffe fini toile ou kid.....2 pour 1.00
- Enveloppes Glenalda, paquets, fini toile ou kid.....2 pour 15c
- Bloc-Notes Glenalda, petit format, fini toile ou kid.....2 pour 15c
- Bloc-Notes Glenalda, format moyen, fini toile ou kid.....2 pour 25c
- Bloc-Notes Glenalda, Grand format, fini toile ou kid.....2 pour 30c

### REMEDES DE FAMILLE

- 25c Tablettes Nycetal en 24 ..2 pour 25c
- 40c Tablettes Nycetal en 50 ..2 pour 40c
- 75c Tablettes Nycetal en 100 ..2 pour 75c
- 25c Tablettes Nycetal Comp ..2 pour 25c
- 50c Lait de Magnésie.....2 pour 50c
- 25c Cascara Aromatique.....2 pour 25c
- 50c Tablettes Lax. de Bland.....2 pour 50c
- 50c Onguent Vaporisateur de Nyal.....2 pour 50c
- 50c Tablettes Cascara Sag'da ..2 pour 50c
- 25c Huskeys de Nyal.....2 pour 25c
- 1.00 Purificateur du Sang Nyal 2 pour 1.00
- 25c Onguent à l'Acide Borique, en tubes.....2 pour 25c
- 75c Sirop Nyaltyptus.....2 pour 75c
- 1.00 Huile Minérale de Nyal.....2 pour 1.00
- 25c Lotion Nyal contre Feux Sauvages.....2 pour 25c
- 1.00 Tonique Digestif de Nyal.....2 pour 1.00
- 50c Crème Nyal pour la figure 2 pour 50c
- 1.00 Huile de Foie de Morue (standardized).....2 pour 1.00
- 25c Gouttes contre le mal d'Oreilles.....2 pour 25c
- 50c Emulsion d'Huile de Foie de Morue de Nyal.....2 pour 50c
- 60c Sels Effervescents "Nyal Fizz Salts".....2 pour 60c
- 1.00 Sels Effervescents "Nyal Fizz Salts".....2 pour 1.00
- 50c Sirop de Figues Nyal.....2 pour 50c
- 50c Baume Nyal pour les Pieds 2 pour 50c
- 50c Pilules Nyal pour les rognons.....2 pour 50c
- 25c Pâte Dentifrice Nyseptol ..2 pour 25c
- 1.00 Nyseptol Sol. Antiseptique 2 pour 1.00
- 50c Capsules laxatives de Nyal 2 pour 50c
- 50c Poudres Nyal contre les vers.....2 pour 50c
- 25c Lotion Nysis pour les mains.....2 pour 25c
- 50c Lilac Hair Oil—Brillantine au lilas.....2 pour 50c
- 50c Nykaline 8 oz.....2 pour 50c
- 1.00 Nykaline 20 oz.....2 pour 1.00
- 1.00 Nyal Nut. Hypophosphites 2 pour 1.00
- 50c Rectone de Nyal.....2 pour 50c
- 25c Pilules Nyal pour l'Estomac et le Foie.....2 pour 25c



### REMEDES DE FAMILLE

- 65c Bay Rum.....2 pour 65c
- 25c Huile Camphrée.....2 pour 25c
- 20c Acide Borique avec saupoudreur.....2 pour 20c
- 25c Huile de Ricin, sans goût..2 pour 25c
- 25c Ext. Dist. de Witch Hazel..2 pour 25c
- 25c Glycerine et Eau de Rose..2 pour 25c
- 25c Mercurochrome avec tige 2 pour 25c
- 25c Esprit de Camphre.....2 pour 25c
- 10c Feuilles de Séné.....2 pour 10c
- 25c Poudres Seidlitz.....2 pour 25c
- 10c Bicarbonate de Sodium ..2 pour 10c
- 10c Sel Epsom.....2 pour 10c
- 15c Sel Epsom.....2 pour 15c
- 25c Teinture d'Iode à 5%.....2 pour 25c

### SPÉCIALITÉS À "2 POUR 1"

- 50c Onguent Handy de Nyal.....2 pour 50c
- 25c Cachets Nyal contre le mal de tête.....2 pour 25c
- 25c Tablettes Nyal contre le mal de tête et la névralgie.....2 pour 25c
- 60c Kilem Nyal en 16 oz.....2 pour 60c
- 1.00 Kilem Nyal en 32 oz.....2 pour 1.00
- 25c Pilules Nyal pour le Foie.....2 pour 25c
- 35c Baume au Menthol de Nyal.....2 pour 35c
- 15c Tablettes Nyal Chlorate de Potasse.....2 pour 15c
- 15c Tablettes Soda Mints de Nyal.....2 pour 15c
- 25c Pilules Jaunes de Nyal.....2 pour 25c

50c GOUTTES POUR LES YEUX **2 pour 50c**

\$1.00 VIN FER ET BOEUF DE NYAL **2 pour \$1**

### ARTICLES DE TOILETTE À "2 POUR 1"

- 50c Crème Nyal pour usage général.....2 pour 50c
- 60c Hirsutone de Nyal.....2 pour 60c
- 1.00 Hirsutone de Nyal.....2 pour 1.00
- 50c Shampoing Hirsutone de Nyal.....2 pour 50c
- 50c Pâte dentifrice au lait de magnésie.....2 pour 50c
- 50c Pâte dentifrice Nydenta.....2 pour 50c
- 25c Talc "Par" pour Messieurs.....2 pour 25c
- 25c Pâte Dentifrice Nyal, Menthe ou Thé des Bois.....2 pour 25c
- 50c Brillantine Liquide Nysis.....2 pour 50c
- 50c Shampoing Nysis à l'Huile de Coco.....2 pour 50c
- 35c Cold Cream Nylotis.....2 pour 35c
- 35c Exo Déodorant Liquide.....2 pour 35c
- 50c Quinine et Sauge Nysis, tonique pour cheveux.....2 pour 75c
- 50c Shampoing Nysis au Goudron.....2 pour 50c
- 1.00 Nylotis Theatrical Cold Cream.....2 pour 1.00
- 50c Wave Set Nyal.....2 pour 50c
- 50c Crème Witch Hazel Nysis.....2 pour 50c
- 50c Lotion Nysis Pour les Mains.....2 pour 50c

### REMEDES DE FAMILLE

- 25c Sirop Nyal pour Bébés.....2 pour 25c
- 25c Sirop de Cerisier Nyal.....2 pour 25c
- 50c Sirop Ephédrine de Nyal.....2 pour 50c
- 25c Sirop H & H Miel et Marube.....2 pour 25c
- 50c Sirop H & H Miel et Marube.....2 pour 50c
- 25c Sirop Pinol.....2 pour 25c
- 50c Sirop Pinol.....2 pour 50c
- 25c Sirop de Pin Blanc et Goudron.....2 pour 25c
- 50c Sirop de Pin Blanc et Goudron.....2 pour 50c

### SIROPS CONTRE LA TOUX À "2 POUR 1"

- 25c Sirop Nyal pour Bébés.....2 pour 25c
- 25c Sirop de Cerisier Nyal.....2 pour 25c
- 50c Sirop Ephédrine de Nyal.....2 pour 50c
- 25c Sirop H & H Miel et Marube.....2 pour 25c
- 50c Sirop H & H Miel et Marube.....2 pour 50c
- 25c Sirop Pinol.....2 pour 25c
- 50c Sirop Pinol.....2 pour 50c
- 25c Sirop de Pin Blanc et Goudron.....2 pour 25c
- 50c Sirop de Pin Blanc et Goudron.....2 pour 50c

50c Poudre DENTIFRICE PYLORA **2 pour 50c**

35c BAUME ANALGÉSIQUE DE NYAL **2 pour 35c**

25c CHOCOLAX DE NYAL (LAXATIF) **2 pour 25c**

### PEIGNES-BROSSES À DENTS

- 25c Peigne Grand format. 2 pour 25c
- 20c Peigne pour Messieurs 2 pour 20c
- 20c Peigne avec étui.....2 pour 20c
- 15c Peigne "Bobbie".....2 pour 15c
- 25c Brosse à dents Royal Windsor.....2 pour 25c
- 50c Brosse à dents Nyseptol.....2 pour 50c

### ARTICLES D'URGENCE

- 16 oz. Coton Hospital 2 pour 65c
- 2 oz. Coton Hydrophile.....2 pour 25c
- 1 pc. Gaze pour Bds 2 pour 10c
- 2 pc. Gaze pour Bds 2 pour 20c
- 1 pc. Gaze Hy'ph'le 2 pour 20c
- 1/2 pc. par 2 1/2 v. Diachylon.....2 pour 20c

### "V 8" CRÈME À RASER

Une crème à employer sans blaireau—ne mousse pas et donne entière satisfaction—Un aide à votre rasoir. **2 pour 35c.**

50c CRÈME À RASER "PAR" **2 pour 50c**

25c HUILE DE RICIN AROMATIQUE DE NYAL **2 pour 25c**

### Articles de Toilette "Thirty-Five" pour Messieurs

- 35c Crème à Raser.....2 pour 35c
- 35c Lotion.....2 pour 35c
- 35c Tonic pour cheveux 2 pour 35c
- 35c Brillantine Liquide.....2 pour 35c
- 35c Talc pour Messieurs.....2 pour 35c

## LES 27, 28, 29 AVRIL 1933

CHEZ

# Octave Gadoury, B. A. B. Ph.

PHARMACIEN

29 rue Notre-Dame, Joliette, Qué.

TEL. 485 ET 836

### ARTICLES DE CAOUTCHOUC ET AUTRES

- 2.00 Sac à Eau Chaude Nimrod.....2 pour 2.00
- 1.50 Sac à Eau Chaude Nycet.....2 pour 1.50
- 2.00 Douche Seringue Windsor 2 pour 2.00
- 2.00 Douche Fontaine.....2 pour 2.00
- 10c Tétine Black Band.....2 pour 10c
- 05c Crayons de Mine Nycet.....2 pour 05c
- 95c Blaireaux.....2 pour 95c
- 25c Débarbouillette.....2 pour 25c
- 75c Cartes à Jouer Nylo.....2 pour 75c
- 10c Biberon Bunny Nurer.....2 pour 10c

25c ONGUENT CARBOLIQUE DE NYAL **2 pour 25c**

25c REMÈDE NYAL CONTRE LES CORS **2 pour 25c**

### NYNAPS

Serviettes Sanitaires—Déodorisées. Lisière imperméable protège vêtements.....2 pour 45c

### SAVONS SPÉCIALTÉS

- Savon Nyal au coco et amandes...4 pour 31c
- Savon Nyal pour l'Eau dure.....4 pour 29c
- Savon Nyal Medicine Cabinet (Mercure).....2 pour 25c
- Savon Nylotis 2 pour 25c

25c Poudre EASEM POUR LES PIEDS **2 pour 25c**

25c TALC NYAL POUR BÉBÉS **2 pour 25c**



## Le Foyer de nos Lectrices



Le Coin de Tante Claude

### Contre l'Exode Rural

Vous savez comme moi, mes bien chères lectrices, qu'un des grands dangers que courent tous les pays du monde est, en ce moment, l'abandon des campagnes. Que ce soit dans la vieille Europe ou dans notre jeune Amérique, la ville attire invinciblement les populations des campagnes et son mirage est si fort, si tentant, qu'un nombre infiniment trop grand de paysans quittent le sol pour l'usine.

"Quittaient", car l'usine, aujourd'hui, dans la plupart des cas est fermée et le rural qui devient citadin n'a pas plus de chance en ville que dans sa campagne natale. Il n'en est pas moins vrai que les campagnes se dépeuplent et que les villes, dans notre Canada, ont une fâcheuse tendance à devenir chaque jour plus fortes, plus dangereusement peuplées.

Nos gouvernants, nos économistes, tous ceux qui, chez nous, pensent et agissent, ont cherché mille et un remèdes à cette maladie collective. On a suggéré toutes sortes de méthodes, on a préconisé maints traitements et l'on n'a pas encore réussi.

Je veux, mes chères lectrices, vous apprendre que vous pouvez vous-mêmes apporter à cette oeuvre de salut national un concours infiniment précieux. Le rôle de la femme dans la lutte contre l'exode rural peut et doit être de premier plan.

La lutte doit être entreprise d'abord chez l'enfant et dès l'école publique. Le champ d'action du maître ou de la maîtresse, qui s'il se soie religieux ou laïque, ne se limite pas aux quatre murs de sa classe. Leur influence auprès de la population est incontestable et leurs conseils, même s'ils ne sont pas toujours suivis, sont toujours écoutés avec déférence.

À côté des maîtres, nous pouvons toutes, non seulement dans les campagnes, mais encore dans nos villes, petites ou grandes, chaque fois que l'occasion se présente à nous, combattre cette véritable trahison des nôtres envers la terre qui les a vus naître et qui les a nourris durant tant et tant d'années.

Il faut comprendre les raisons pour lesquelles les ruraux viennent bien dangereusement grossir nos villes. Ils peuvent avoir l'amour de la terre mais souffrir cependant de la vie qu'ils y mènent. Il faut donc la leur rendre plus agréable, les aider à l'embellir ainsi que leurs villages, que leurs habitations. Si on veut garder le paysan à la campagne, il faut chercher à embellir le cadre qu'il a sous ses yeux, c'est-à-dire à la fois le village et son habitation particulière. Il faut aussi lui montrer que la santé, le premier et le plus grand de tous les biens, est l'apanage de la campagne, bien plus que de la ville.

Pour nous, femmes, notre tâche est surtout de nous attaquer à la jeune fille, à la jeune femme, à la femme. Aucun moyen n'est à négliger dans cette lutte si utile. Une excellente chose que nous pouvons peut-être répandre autour de nous à la campagne c'est, par exemple, le goût de la bonne cuisine. Ne rougissons pas de ce souci : manger n'est-il pas un des plaisirs de tous les âges, et de tous les jours ? Apprenons donc aux jeunes filles des campagnes à bien cuisiner. Ce faisant, nous causerons un double plaisir : à la cuisinière, qui sera fière de présenter d'excellents mets et aux convives qui seront heureux de les déguster.

Petites joies, dira-t-on. Peut-être, mais n'est-ce pas rendre la campagne plus habitable, ses habitants plus heureux et plus enclins à y demeurer, que de leur faire apprécier les simples plaisirs de la vie de tous les jours, qui constituent peut-être en somme le bonheur.

N'oublions pas non plus la coquetterie. Si, comme on l'affirme, et c'est bien vrai, la femme peut beaucoup pour retenir les hommes désireux de partir pour la ville, elle les retiendra mieux en soignant sa tenue. Conseillons-les, et les jeunes filles, les jeunes femmes de nos campagnes deviendront bien vite des élégantes, sans être jamais ridicules. Elles pourront ainsi supporter la comparaison avec les citadines et trouvant chez elles la satisfaction que donne une jolie toilette, aussi peu coûteuse qu'une autre qui sera laide, elles songeront moins à aller la chercher ailleurs. Elles plairont davantage aussi, pourquoi ne pas le dire, aux hommes, qui seront également moins tentés de quitter un pays où les femmes sont aussi bien habillées qu'à la ville.

Il est encore bien d'autres moyens que nous pourrions appliquer, mais je crois vous en avoir indiqué quelques-uns que nous pouvons mettre en pratique dès maintenant. Faites-les, mes chères lectrices, et je vous assure que vous aurez bien mérité de la patrie canadienne, car l'exode rural, s'il se continuait, la mettrait réellement en danger.

"TANTE CLAUDE".



### LAIT EAGLE la sauva!

MADAME J. MOONEY, 222 East Eglah St., Hamilton, Ont., nous écrit: "Mon bébé avait à peine trois mois quand je vis que je ne pouvais plus l'allaiter suffisamment. Durant deux mois, j'enregistrai plusieurs fois sur son lait maternel. J'étais la de naissance du lait Eagle et le résultat d'un fait unique. Au bout d'une semaine l'amélioration était sensible. Barbara était gaie, s'endormait paisiblement après ses repas et ne vomissait plus. Maintenant elle a 7 mois, pesé le poids moyen, est enjouée, saine et si sage! C'est un grand contentement pour une mère de quatre enfants remuants."

Si vous ne pouvez allaiter bébé, obtenez le conseil de centaines de milliers de mères et essayez le Lait Eagle. Le coupon ci-dessous vous procurera un exemplaire du "Bien-Être de Bébé".



### La dernière pensée de Mozart

La gloire, l'estime, l'admiration du monde, n'ont pas aux années leur tristesse; les lauriers qui couronnent un front où rayonne le génie, n'empêchent pas les cheveux de blanchir, et Mozart, encore jeune, mais las et courbé, demandait à l'inspiration, l'oubli des inutiles regrets d'une vie à son déclin. Seul devant son piano, il songeait, l'âme perdue dans le rêve harmonieux, les doigts errants sur le clavier; pâle, il évoquait sa jeunesse toute de soleil; la cour, sa première audition, son triomphe dès l'âge de sept ans, sa route facile, unie, où nulle envie n'avait pu faire pousser des épines, sa part de bonheur si largement offerte par le Créateur. Alors que le pauvre Haydn avait une jeunesse rude, de durs déboires, que l'illustre Beethoven était affligé d'une incurable surdité, lui Mozart, célèbre dès l'enfance, ne connaissait de l'existence que des joies!

Il chante une mélodie au fond de son âme et, tout à coup, il tressaille; un bruit de grelots, le claquement d'un fouet, et, par la fenêtre ouverte, il aperçoit un élégant traîneau s'arrêter devant la porte. Un homme saute à terre, lestement, jetant ses fourrures au valet; il soulève lui-même la portière du cabinet de travail et entre sans se faire annoncer.

C'est un jeune homme d'une physionomie expressive; dans ses yeux s'allume l'étincelle du génie.

— Cher maître, dit-il, serriez-vous avec effusion les mains du musicien, permettez à un profane de saluer en vous le plus grand artiste du monde; laissez-moi vous remercier une fois des joies exquises dont mon intelligence et mon coeur vous ont redonnés. Grâce à vous, j'ai parcouru des sphères inconnues aux humains. Expliquez en notre rude langage les impressions que font naître vos chants, est impossible. "Où finit la parole, la musique commence", et je ne chercherai pas à décrire, moi, ce que nul n'a su faire: l'harmonie!

Le compositeur avait écouté, le front penché; il leva vers l'inconnu des yeux profonds:

— Merci: tout ce qui part de l'âme me touche, une sympathie m'est précieuse. Que puis-je pour vous?

— Un grand chose. J'aime ardemment UN ETRE QUI VA MOURIR, un génie, digne de votre, un musicien qui s'est élevé comme vous, au-dessus des mortels, et qui, las de la lutte des ans, va retourner au ciel sa patrie rêvée! Maître, écrivez-moi, pour ce frère idéal, quelques phrases de musique.

— Je le ferai de tout coeur, car le sujet m'inspire. Quel thème choisissez-vous?

— REQUIESCANT IN PACE! Mozart tressaillit.

— Je n'ai jamais rien écrit sur ce mot, dit-il, mais je vais y songer. J'étudierai la Messe des Morts et irai prier au Munster. Quel temps pouvez-vous m'accorder?

— Je ne sais... Dieu est le Juge. Je suis, moi, l'envoyé.

— Je m'y mettrai demain.

L'artiste s'enferma seul pendant de longues heures; sa plume lente traça le souvenir des sons que disent les voix d'âmes au-dessus des forêts, des montagnes et des flots. Une orchestration large, sur un rythme bas et grave, imprégné de tristesse, traversée de sanglots, de vibrations ardentes, angoissée d'abord, puis, peu à peu, une amplification sonore plane sur l'accompagnement; les arpèges montent, dominent; les voix célestes se mêlent aux roulements, les surpassent, et l'infinie douceur d'une clarté joyeuse et dissipe la terreur des ténèbres.

Le compositeur s'enthousiasme. Il voudrait revoir l'inconnu pour lui montrer son oeuvre et un soir, celui-ci vint sans bruit, ses pas étouffés dans la neige épaisse; il entra sans être précédé.

— Maître, c'est moi. Avez-vous pensé à ma prière?

— Sans trêve. Oh! j'ai bien travaillé. Voyez ces feuillets; écoutez je vais vous donner quelques notes.

L'artiste s'installe à l'orgue. Doucement, presque en sourdine, il commence son chant; il s'anime, varie sa première phrase, lutte, court, vole, crie, et finalement, se calme en une paix conciliée.

L'étranger, après, se lève et serre contre lui l'inimitable maître.

— Adieu, ami... jusqu'à un revoir. A Dieu!

Il disparaît comme il était entré, sans laisser plus de trace.

L'artiste reste devant son clavier; sa rêverie devient de l'extase; le ciel, sa vraie patrie, s'entrouvre, il voit les anges chanter sa mélodie que les saints accompagnent. Son souffle de génie, emporté de Dieu, remonte.

Le maître va mourir. Il sent la décevante impression d'une fin prochaine. Les images du monde se rapetissent, se voilent de brouillard; cet homme, cet étranger mystérieux est, pour lui, fantastique. Peut-être est-ce son ange gardien qui est venu lui inspirer la pensée suprême de la dernière oeuvre, la plus belle, la plus vraie, celle qui serait dite pour lui quand il AURAIT VECU!

Il relut le texte; il retrancha quelques échappées profanes; il changea le rire des démons en rage impuissante, éloigna tout sentiment terrestre pour se plonger au sein de la plus pure esthétique, de la foi et de l'espérance! Et quand il eut noté, avec le dernier accord sa confiance suprême en la miséricorde divine, Mozart, le grand artiste, rendit à Dieu cette âme qui avait gardé, en ses oeuvres humaines, l'empreinte du ciel!

Ce fut un grand deuil; la cour et la ville unirent leurs regrets et se chanta, pour la première fois, devant le cercueil du compositeur, son REQUIESCANT IN PACE!

René d'ANJOU.

La femme est la gardienne du foyer

Une des filles de Mussolini fut un jour interviewée par un journaliste sur le féminisme moderne. On pensait que la fille d'un pareil père se donnerait volontiers des airs "Amazoniens". Au contraire. Invitée à écrire une pensée sur un album qui résumait sa conception à celle du rôle de la femme, elle a écrit, en français, cette forte et adorable vérité.

"On aide les grands hommes seulement par l'amour".

C'était marquer de façon précise que le rôle de la femme est d'être la

gardienne du foyer, qu'elle doit rester chez soi.

Il n'est que trop vrai que l'influence des mœurs dites américaines, l'accession de nos compagnes à divers postes des carrières libérales et administratives ont singulièrement aidé à la dislocation de la famille et à l'accroissement des divorces.

"Une partie de l'opinion", écrivait récemment dans les "Débats", M. Gaston Sauvoisin, "commence à s'alarmer de la désertion du foyer et tend à restituer à sa gardienne élue les titres qui appartiennent à sa fonction naturelle. Cette opinion n'est encore que celle d'une élite clairvoyante; elle fait la juste part des difficultés dont les rigneurs exigent souvent l'apport de deux salaires au foyer, mais elle s'alarme de la disposition de cette atmosphère familiale soigneusement entretenue par la présence tutélaire de l'épouse, et où le mari, fatigué par les soucis de sa charge ou le poids du labeur manuel, retrouvait la quiétude et le réconfort; elle s'alarme aussi de l'état d'abandon où sont laissés les enfants élevés dans des conditions incertaines, le manque de sollicitude et de direction qui en découle, le désir de stérilité qui germe dans les esprits des ménages privés de loisirs indispensables aux soins de la maternité".

Ces lignes valent d'être citées et méditées.

Eh oui! Beaucoup de choses s'en vont qui étaient délicieuses.

Nos mères restaient chez elles et toute leur activité industrielle et tendre, elles la consacraient à l'entretien patient et discret de tout ce qui constitue la tiédeur du foyer.

Si Dieu nous donne la grâce, le charme, le dévouement, ce n'est pas pour être vaines. Au lieu d'imposer nos caprices à ceux qui nous recherchent, pourquoi ne pas les encourager à travailler, à se cultiver, à se compléter, à lutter contre les difficultés de la vie. Bénies soient celles qui ont su et sauront réveiller les énergies dormantes, les généreuses ambitions; soit par l'affection, soit par les douces paroles et encore plus par les ferventes prières. Heureuses encore, celles qui savent attirer et raviver les nobles et saintes flammes du devoir.

L'ignorance des choses divines est la principale cause de la dépression des coeurs, de la débilité des âmes et des maux si graves qui en sont la conséquence.—Pie X.

Autant vaudrait dire que les violettes et les roses n'ont pas de parfum, que le coeur humain ne bat pas de Dieu, que Dieu ne nous a pas créés pour laisser voir le dégoût que

pour le Confort de Bébé

Il n'y a rien de mieux pour frotter le petit corps de Bébé après son bain. Elle assouplit sa peau tendre et la protège contre la sécheresse, l'échauffement et les gerçures. Servez-vous-en aussi quand vous changez ses couches, pour calmer l'inflammation de la peau; sur son cuir chevelu pour empêcher les croûtes de lait; dans ses narines, pour le protéger contre les rhumes. Pure et inoffensive pour les peaux les plus délicates.

AVEZ SOIN DE TOUJOURS EXIGER LA VÉRITABLE "VASELINE". VÉRIFIEZ LA MARQUE QUAND VOUS ACHÉTEZ. Sans cette marque, vous n'obenez pas le produit authentique de la Chesebrough Mfg. Co., Const'd., 5520, ave. Chabot, Montréal.

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

## DE L'EAU CHAUDE!

### Offre Etonnante...

De l'eau chaude—autant que vous en désirez—à toute heure du jour ou de la nuit—Quelle commodité!.. Quel luxe!.. et ceci est à votre disposition aujourd'hui à des conditions étonnantes...

Afin de faire connaître le système électrique pour le chauffage de l'eau dans notre territoire, nous installerons un réservoir électrique chez-vous pour la moitié du coût ordinaire, et le tarif mensuel offert pour ce service est à la portée de tous...

Ne manquez pas de vous renseigner sur cette occasion primeure, soit à notre magasin ou auprès d'un de nos employés.

50 gallons — mesure impériale  
4 pouces de matière isolante  
Garantie de 5 ans.

## The Shawinigan Water & Power Company

Département Commercial et de la Distribution

### Soulagement sûr

"J'ai toujours trouvé les TABLETTES BABY'S OWN efficaces et inoffensives pour les malaises d'enfants tels que rhumes, fièvres, coliques, troubles de la digestion et de la digestion," écrit Mme George Walker, de Thomasburg, Ont.

Partout les mères conseillent à d'autres mères d'employer les TABLETTES BABY'S OWN comme correctif pour leurs bébés et jeunes enfants. Ces tablettes sont peu coûteuses, agréables à prendre et d'une absolue sécurité même pour les enfants les plus délicats. Lisez le certificat d'analyse avec chaque paquet de 25c.

Tablettes Baby's Own de Dr. Williams

l'ivrognerie et le blasphème leur inspirent! Dieu veuille qu'elles laissent entendre aux jeunes livres des sévères paroles, leur montrer sur quel pente horrible ils grissent, leur rappeler leur dignité! Hélas! les gloires futures qu'on saluait dans leur jeune âge, il y en a, qui avant vingt ans, sont couchés sur un lit de boue.

"Où jeunes filles, si vous saviez quelle heureuse influence vous pouvez exercer sur les jeunes gens!... Préserver quelqu'un du mal, c'est glorifier Dieu!" Faire du bien, voilà la tâche auguste qu'il faut à tout prix remplir. Comment? Rien qu'en étant simplement ce que nous devons être. Toutes peuvent faire du bien aux parents, aux amis, aux connaissances. Et, faire du bien, c'est si doux, c'est si grand! Les choses du salut n'ont pas de prix! Une âme fortifiée c'est plus qu'un royaume conquis.

Si Dieu nous donne la grâce, le charme, le dévouement, ce n'est pas pour être vaines. Au lieu d'imposer nos caprices à ceux qui nous recherchent, pourquoi ne pas les encourager à travailler, à se cultiver, à se compléter, à lutter contre les difficultés de la vie. Bénies soient celles qui ont su et sauront réveiller les énergies dormantes, les généreuses ambitions; soit par l'affection, soit par les douces paroles et encore plus par les ferventes prières. Heureuses encore, celles qui savent attirer et raviver les nobles et saintes flammes du devoir.

L'ignorance des choses divines est la principale cause de la dépression des coeurs, de la débilité des âmes et des maux si graves qui en sont la conséquence.—Pie X.

Autant vaudrait dire que les violettes et les roses n'ont pas de parfum, que le coeur humain ne bat pas de Dieu, que Dieu ne nous a pas créés pour laisser voir le dégoût que

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

pour le Confort de Bébé

### Quelques Mots

A Mlle Lucille Gareau, avec tendresse, Montréal.

Je voyais souvent un regard Me poursuivre en ma rêverie, Un jour, était-ce par hasard, Je le reconnus, tendre aimé.

Il avait l'éclat de tes yeux, Toutes leurs ombres, leurs lumières, Et souvent un reflet joyeux Irrisait leurs leurs altières.

Alors, mon âme, chaque jour, Voulut se grossir de caresses, Et j'entendis en mon séjour Ta voix vibrante de tendresses.

Hélas, j'étais bien loin de toi! Pourtant tes missives charmantes Le ramenaient auprès de moi En des paroles très aimantes.

Oh! la douce réalité... Je jouis de ta chère présence, Puissent toujours notre amitié, Unir nos coeurs malgré l'absence.

CHIMENE, (Anita L'Africain), Le 19 avril 1933.

## A la place d'aliments lourds

DESIREZ-VOUS quelque chose qui croustille et rafraichisse? Absorbés des Flocons de Blé d'Inde Kellogg avec du lait, de la crème, des fruits ou du miel. Leur saveur et leur croustillant vous régaleront. Vous serez plus dispos après avoir mangé leurs flocons, si faciles à digérer. Fabriqués par Kellogg, à London, Ontario.

## Kellogg croustille

ENCOURAGEZ DE PREFERENCE NOS ANNONCEURS.

### Les Cuisines Attrayantes...

requièrent aussi des poêles attrayants. Conservez au votre tout son éclat à l'aide de la SULTANA. Elle est noire—elle est brillante—c'est la meilleure!

## MINE A POELE SULTANA

SULTANA LIMITED, MONTRÉAL

ENCOURAGEZ DE PREFERENCE NOS ANNONCEURS.

## Le Coin de Nos Cultivateurs

"TROP HEUREUX, LES HOMMES DES CHAMPS, S'ILS CONNAISSAIENT LEUR BONHEUR!"  
Virgile.

# LES PRODUITS DE L'ERABLE

Une grande campagne sera lancée bientôt à travers tout le Canada. — Étalages et démonstrations dans les magasins.

## UNE ENTREVUE

Trop de Canadiens, hommes et femmes, sont malheureusement sous l'impression que les produits les plus connus de l'érable — le sucre et le sirop — sont des articles dont la consommation est forcément limitée par les circonstances à la période même de leur production, chaque printemps, ou à peu près.

Lorsque s'ouvre le "temps des sucres", les ménagères se font une provision de ces deux produits. Sur les tablettes du garde-manger on empile quelques livres de sucre, on aligne quelques gallons de sirop, et c'est tout. Cette réserve se dépense le plus souvent en deux ou trois mois, et après cela on oublie que le sucre et le sirop d'érable peuvent se consommer en tout temps de l'année, qu'il y en a toujours en magasin, et que grâce aux méthodes modernes de fabrication ces denrées sont aussi pures, aussi riches et aussi agréables au goût douze mois après leur sortie de la fabrique qu'au jour où on les acheminait vers les marchés.

On est également porté à croire trop souvent que l'approvisionnement, une fois la saison des sucres terminée, est à peu près épuisé et que ce serait peine perdue que de demander au fournisseur, à "l'épicerie du coin", une bouteille de sirop ou un pain de sucre d'érable en septembre ou en décembre. Et pendant ce temps on achète des succédanés qui se vendent pratiquement aussi cher que le produit original et qui ne renferment pas les qualités de ce dernier.

Enfin, trop de ménagères pensent que le sirop et le sucre d'érable ne se peuvent employer qu'à l'état nature, alors qu'il y a des centaines de manières de les transformer, de les incorporer à des desserts des plus variés dont ils rehaussent la richesse et la saveur.

"Ce sont là", dit M. Cyrille Vaillancourt, chef de la section de l'Industrie Erablière au ministère de l'Agriculture de Québec, des impressions qui n'ont aucunement leur raison d'être et que nous nous efforçons de corriger au cours de la grande campagne de vulgarisation que nous entreprendrons prochainement non seulement dans notre province, mais dans tout le Canada.

Actuellement, nous produisons du sucre et du sirop d'érable en quantité suffisante pour répondre aux exigences de la consommation nationale, et il nous en reste pour l'exportation. Mais si nos compatriotes réalisaient que ces deux denrées peuvent et doivent être d'un emploi courant du premier jour de l'année au dernier, qu'on peut les consommer en tout temps sous de multiples formes, s'ils prenaient l'habitude de les demander plus souvent à leurs fournisseurs, les Canadiens pourraient absorber à eux seuls toute notre production annuelle. J'irai plus loin en disant que ce serait une excellente chose, un bienfait, si la demande venait à dépasser l'approvisionnement, parce que ce jour-là nos producteurs se sentiraient encouragés, et je puis dire qu'ils n'hésiteraient pas à s'outiller pour doubler d'un seul coup leur production annuelle, et faire rendre leurs érablières à leur pleine capacité. Si seulement nos hôpitaux, nos grandes maisons d'enseignement qui abritent des centaines d'élèves sans compter un personnel considérable, et autres institutions de ce genre prenaient la bonne habitude de servir comme dessert du sirop d'érable, ou d'employer du sucre et du sirop d'érable dans la préparation de puddings, gâteaux, tartes, blanc manger, etc., non pas cinq ou dix fois l'an, mais une couple de fois par semaine au moins, ce serait un progrès considérable au point de vue de la consommation comme aussi de l'éducation des gens — patients ou élèves, suivant le cas.

Exposant le but de la prochaine campagne qui sera déclinée dès les débuts de mai, probablement, M. Vaillancourt ajoute : "Nous voulons populariser les produits de l'érable — sirop, sucre, beurre d'érable, sucre d'érable granulé, bonbons à l'érable — et faire en sorte qu'ils deviennent d'un emploi courant. A cette fin des étalages spéciaux seront organisés dans les magasins des villes, des démonstrations seront données par des experts en la matière, et une série d'annonces éducatives paraîtra dans les journaux et revues en même temps. Les frais de cette campagne seront défrayés en parts égales par le gouvernement fédéral, le ministère de l'Agriculture de Québec et la Société des Producteurs de Sucre d'Érable de Québec. Ce sera là une belle démonstration de coopération qui, nous en sommes convaincus, ne restera pas sans réponse de la part du public."



IL FAUT SONGER À L'AVENIR  
L'expérience prouve qu'il est sage de songer à l'avenir et de pourvoir pour ses besoins futurs pendant qu'on est capable de le faire. Des dépôts faits régulièrement à un compte d'épargne s'accroissent rapidement. L'argent est toujours à votre service et sa valeur ne se déprécie jamais.

BANQUE ROYALE DU CANADA

SUCCURSALE JOLIETTE - J. U. QUENEVILLE, Gérant

## ENGRAIS POUR LE TABAC

Les bas prix actuels du tabac détermineront probablement un baisse considérable dans l'emploi, pour cette culture, des engrais chimiques ou commerciaux. Nous croyons cependant que, même dans les conditions actuelles, l'emploi raisonné des engrais chimiques est avantageux pour plusieurs raisons dont nous ne mentionnerons que les quatre suivantes:

1.—Il n'y a pas que le tabac auquel le fumier est profitable; si tout le fumier est employé pour la culture du tabac, les autres récoltes, généralement, sont moins bonnes.

2.—Des applications moyennes de fumier sont plus profitables, plus économiques que des applications massives. Si une récolte exige une forte quantité d'éléments fertilisants, mieux vaut le plus souvent faire une fumure légère ou moyenne et compléter cette fumure à l'aide d'engrais chimiques.

3.—Le fumier n'est pas une fumure bien équilibrée pour la culture du tabac. Des expériences nombreuses et répétées plusieurs fois démontrent que l'emploi simultané du fumier et des engrais chimiques donne de meilleurs rendements et des tabacs de meilleure qualité que l'emploi du fumier seul.

4.—Aux prix actuels les engrais chimiques ne représentent qu'une très faible partie du coût de production d'une récolte de tabac et ce coût est amplement remboursé par l'augmentation de la valeur de la récolte.

### ENGRAIS POUR TABACS A ENVELOPPES DE CIGARES

Le mélange d'engrais chimiques recommandé depuis quelques années sous la formule 5-8-7 a donné de très bons résultats. Cependant l'étude des dernières expériences montre que ce mélange est un peu trop pauvre en potasse et qu'on aurait à le remplacer par le suivant qui non seulement contient plus de potasse, mais est aussi un peu plus concentré et par conséquent peut être employé à doses un peu plus faibles.

	livres
Nitrate de soude	200
Sulfate d'ammoniaque	450
Superphosphate	950
Sulfate de potasse	400

Nous avons là un mélange dont la formule est 6-9-10 formant exactement une tonne, ne comprenant aucune matière de remplissage, et pouvant être employé à raison de 800 à 1000 livres à l'acre, suivant la richesse du sol, avec 10 à 12 tonnes de fumier. On remarquera aussi que le mélange ci-dessus contient du nitrate de soude et du sulfate d'ammoniaque parce qu'il est bien prouvé que l'azote ne doit pas être fourni sous forme de sulfate d'ammoniaque seulement.

### ENGRAIS POUR LES TABACS A PIPE

Les tabacs à pipe doivent être récoltés bien mûrs et être de couleur claire et par conséquent doivent recevoir des engrais plus riches en acide phosphorique et moins riches en azote. Très peu d'expériences ont été faites par la fumure des tabacs à pipe. Mais l'observation des récoltes depuis plusieurs années donne de bons renseignements et le mélange suivant est probablement un des meilleurs:

	livres
Nitrate de soude	160
Sulfate d'ammoniaque	280
Superphosphate	1200
Sulfate de potasse	360

Encore ici nous avons un mélange d'une tonne, ne renfermant aucune matière de remplissage et dont la formule est 4-12-9. Ce mélange devrait être employé à raison de 600 à 800 livres pour les petits tabacs, et de 800 à 1000 livres pour les grands tabacs à pipe, en complément d'une fumure de 10 à 12 tonnes de fumier.

On nous a fait remarquer que la préparation des mélanges ci-dessus exige l'emploi d'une balance. En pratique cependant une balance n'est pas absolument nécessaire, car une erreur de quelques livres dans les quantités recommandées pour chacun des engrais simples ne changerait pas beaucoup les propriétés du mélange.

Ceux qui n'aiment pas à employer des fractions de sacs, mais plutôt des sacs complets, peuvent préparer les mélanges suivants qui se rapprochent assez de ceux recommandés précédemment dans cet article.

### POUR TABAC A ENVELOPPES DE CIGARES

	lbs ou sacs
Nitrate de soude	200 2
Sulfate d'ammoniaque	450 3
Superphosphate	950 7
Sulfate de potasse	400 2



## "Le meilleur secrétaire que nous avons jamais eu"

C'était l'opinion unanime des membres de l'Association Agricole du comté de Fermeville au sujet de Philippe Rocheleau. Ses minutes étaient toujours à date et il savait en donner lecture. Mais mieux encore il possédait le talent de grouper les membres pour chaque réunion.

Il ne lui suffisait pas d'adresser un avis de convocation, susceptible de passer inaperçu au milieu de la routine générale. La veille de chaque assemblée il téléphonait à chaque membre pour lui rafraîchir la mémoire. Les assemblées étaient toujours nombreuses et productrices de bons résultats.

Le téléphone est indispensable. Il fait tellement partie de votre vie de chaque jour que vous ne pouvez pas vous en passer.



Le service de Longue Distance

est remarquablement bon marché

### POUR TABAC A PIPE

	lbs ou sacs
Nitrate de soude	100 1
Sulfate d'ammoniaque	250 2
Superphosphate	1125 9
Sulfate de potasse	400 1

Ni l'un ni l'autre de ces deux derniers mélanges ne forment une tonne

exactement, mais cela n'a aucun inconvénient pour celui qui achète des engrais simples et n'a pas à employer de matières de remplissage.

J. E. MONTREUIL, Régisseur, Station Expérimentale, L'Assomption, Qué.

## DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA VILLE DE L'ASSOMPTION

SEANCE DU 3 AVRIL 1933.

Sont présents : — M. le Dr Victor Geoffrion, maire, MM. les conseillers Adélaïde Brisson, J.-E. Lavalée, Albert Vézina, Raymond Neveu et Charles Brouillette.

En ouvrant l'assemblée, M. le maire fait part à l'assistance des sentiments qui l'animent en rapport avec le désastre de l'incendie LANGLOIS et exprime des vœux pour que l'industrie de la Compagnie LANGLOIS continue ses opérations dans la localité.

M. le conseiller Lavalée propose, appuyé par M. le conseiller Vézina et il est unanimement résolu :

1.—Que ce conseil de ville entend offrir ses plus profondes sympathies à M. Emile Langlois et à la compagnie Langlois Limitée, manufacturiers de portes et châssis de cette ville qui viennent d'être si rudement éprouvés par l'incendie désastreux qui a réduit en cendres leurs manufactures et dépendances ;

2.—Que ce malheur qui frappe si cruellement les propriétaires de

notre industrie locale si florissante, constitue un désastre pour la population de cette ville ;

3.—En raison des conséquences malheureuses qui résulteraient non seulement pour la classe ouvrière de cette ville, mais aussi pour le commerce en général, et le bien-être de cette municipalité s'il fallait qu'à la suite des dommages subis, cette industrie cessât ses opérations, ce conseil est prêt à entrer en pourparlers avec M. Emile Langlois et autres intéressés, les assurant que tous les avantages que peut lui permettre la loi seront accordés par notre municipalité pour contribuer à la reprise des affaires de cette compagnie à L'Assomption.

4.—Que copie de la présente résolution soit présentée à M. Emile Langlois sous le plus court délai possible.

Puis le procès-verbal de la dernière séance est lu, approuvé, adopté à l'unanimité et signé, séance tenante par M. le maire et le secrétaire-trésorier.

M. le conseiller Vézina propose secondé par M. le conseiller Lavalée que les comptes suivants soumis au conseil ce soir, soient approuvés et payés :

La Compagnie Bédard, limitée, pour le mois de novembre 1932, \$144.62. Pour le mois de décembre \$89.83.

Joseph Lapointe, \$20.00, Rodrigue Dumulong \$8.00.

—\$47.00 pour le feu chez Mlle Amireault, le 7 mars dernier.

—\$70.00 pour le feu de la manufacture Langlois, le 31 mars dernier.

—Le compte présenté par M. l'avocat Beaulieu au montant de \$10.00 n'est pas approuvé, certains membres du conseil prenant charge de l'acquitter.

—Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Napoléon Jacques demandant remboursement sur sa taxe d'eau comme boucher étant donné qu'il a vendu son établissement dans le cours de janvier dernier. Accordé.

—Une demande du même genre est faite verbalement par M. Wilfrid Laurendeau qui pendant deux mois n'a pas tenu maison, pour le remboursement en conséquence de sa taxe d'eau payée d'avance. Accordé.

—Le Secrétaire soumet ensuite au conseil le rôle des fonds de marchandises pour 1933 préparé par messieurs les estimateurs et donne en détail l'évaluation de tous les fonds de marchandises de la ville de l'Assomption.

—Sur motion de M. le conseiller Brisson secondé par M. le conseiller Lavalée, il est unanimement résolu

que le rôle des fonds de marchandises tel que préparé par messieurs les estimateurs soit homologué et que le compte de une piastre chargé par chacun des estimateurs messieurs Joseph Raymond, Joseph Provost et Hervé Therrien pour préparation de ce rôle soit approuvé et payé.

—Le conseil prend ensuite communication de formulés présentés par l'Hôpital Ste-Justine demandant la signature de M. le Maire sur des cartes de réquisition pour l'hospitalisation des deux enfants de M. Hérbert Miron. Le Secrétaire fait ici observer que la teneur de ces cartes doit être assemblée par M. le Maire et qu'il ne croit pas que tel serment peut-être prêt selon la formule fournie, il fut alors résolu de laisser la question de la signature de ces cartes en suspend.

—Une lettre de M. Alphonse Leard, directeur de Service Provincial d'Hygiène informant que son département est prêt à louer les pièces du logement du poste des pompiers au prix de \$45. par mois pour l'occupation de ces pièces et l'entretien, le département entendant aussi se servir au besoin de la salle publique.

—Sur motion de M. le conseiller Brisson, secondé par M. le conseiller Vézina il est unanimement résolu que le conseil accepte de passer un bail avec le département de l'hygiène provincial pour la location du logement existant dans le poste des pompiers aux conditions énoncées dans la lettre de M. le docteur Leard ; mais, pour ce qui est de la grande salle publique, vu que cette occupation occasionnera des dépenses additionnelles, de chauffage, de lavage et d'entretien en général, il ne serait pas juste que ce surcroît de dépenses soit assumé au prix offert et qu'une somme additionnelle de \$10. par mois soit demandée pour l'usage de cette salle.

Ce qui semble très raisonnable, et que sous telles conditions M. le Maire soit autorisé de signer un bail avec le département provincial d'Hygiène.

—Le Secrétaire donne ensuite lecture en détail de la reddition de ses comptes pour l'année 1932 avec le certificat de M. Rodolphe Bédard, auditeur expert licencié, attestant qu'il a trouvé le tout en parfait ordre et exact. M. le conseiller Lavalée propose appuyé par M. le conseiller Vézina, et il est résolu à l'unanimité :

1.—Que la reddition des comptes du secrétaire-trésorier pour l'année 1932 tel que soumise au conseil ce soir après avoir été régulièrement auditées et vérifiées par l'auditeur et vérificateur officiel de la municipalité soit acceptée et adoptée dans toute sa teneur conformément au rapport de l'auditeur qui a trouvé le tout exact et conforme avec une balance en caisse au 1er janvier 1933 de \$1240.51 ;

2.—Que des avis sévères soient, sans retard donnés à ceux des contribuables qui sont endettés avec la corporation de trois années et qu'avis aussi soit donné à tous les autres qui n'ont pas encore acquittés leurs taxes d'y voir au plus tôt possible.

—Le Secrétaire donne ensuite lecture, pour l'information du conseil, de la lettre contenant les conditions de l'octroi des secours contre le chômage et plus spécialement de la condition imposée à la municipalité d'exiger, en retour de l'aide donnée aux nécessiteux, leur part de travail équivalente, exception faite toutefois de ceux qui, à cause de leur état de santé sont incapables de travailler. Sur motion de M. le conseiller Vézina secondé par M. le conseiller Brisson, il est unanimement résolu qu'étant donné l'état de misère dans lequel se trouve de jour en jour un grand nombre de contribuables de cette municipalité, nombre qui va nécessairement être encore augmenté par suite de la

Ajoute de la saveur au repas

# THÉ "SALADA"

"Frais des plantations"

récente destruction par le feu de la manufacture de la compagnie Langlois, une nouvelle demande soit faite sans retard au département provincial des secours directs pour qu'un nouvel octroi soit accordé pour assister le plus possible ceux qui ont présentement à souffrir.

—M. le conseiller Lavalée donne avis de motion qu'à la prochaine séance du conseil, il proposera un règlement pourvoyant à un emprunt n'excédant pas \$11,000 au moyen de débentures remboursables, dans le cours d'une période n'excédant pas 30 années à un taux d'intérêt n'excédant pas 6 pour cent l'an pour pouvoir :

1.—Au paiement de la dette et des frais dans la cause de Joseph Arthur Brouillette vs La Corporation de la ville de l'Assomption, et pour couvrir certaines dépenses qui s'imposent présentement pour l'installation d'un système de chauffage et l'ameublement de la salle du poste des pompiers ; M. Joseph Arthur Brouillette, s'adressant alors au conseil, fait observer qu'il entend que les \$200. qu'il a consentis à déduire sur sa réclamation pour aider les pauvres de la municipalité, soient employées d'abord à acquitter la taxe d'eau de ceux qui sont dans l'impossibilité de le faire.

Après différents échanges d'opinions, la question en reste là.

—Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de la Compagnie Drummond McCall faisant le prix de \$126. pour une valve de 6 pouces telle que suggérée pour la pompe de l'aqueduc par le rapport de l'Association des Assureurs de la "Montreal" au sujet de la protection contre les incendies dans la ville de l'Assomption. A la suite de ce rapport, qui est aussi communiqué au conseil, le Secrétaire informe que les taux d'assurance sur les maisons privées dans la ville de l'Assomption ont été modifiés comme suit : d'après le taux de l'Underwriters :

Risque de 1ère classe, au lieu de 1.35—1.10 pour 3 ans.

Risque de 2ième classe au lieu de 1.65—1.40 pour 3 ans.

Risque de 3ième classe au lieu de 1.85—1.60 pour 3 ans.

Risque de 4ième classe au lieu de 2.10—1.85 pour 3 ans.

—M. le conseiller Brouillette propose, secondé par M. le conseiller Lavalée qu'à l'avenir, le nom de M. Alfred Lambert garagiste de cette ville soit ajouté à ceux des autres chauffeurs déjà nommés pour conduire la pompe automobile dans le cas d'incendie et que ce dernier soit plus spécialement chargé de voir à ce que la pompe soit continuellement en bon ordre et prête à fonctionner, et assume toutes les responsabilités à ce sujet. Adopté.

## Sans Doute, la Qualité est Suprême!

Il n'y a pas de mélasse aussi bonne que la marque "BEMA". Il n'y a pas de mélasse aussi pure. Il n'y en a pas d'aussi bienfaisante. Il n'y en a pas d'aussi exquise!

Elle goûte infiniment meilleur et est beaucoup plus riche que toutes les autres mélasses.

Votre table mérite la meilleure. Insistez pour avoir cette marque!

Votre Epicerie en Vente

La Véritable MELASSE Extra Fancy des BARBADES

## Me RENÉ-L. GUILBAULT, B.A., L.L.L.

NOTAIRE SYNDIC EN FAILLITE

Prêts d'argent sur hypothèques, assurances, etc. Achat de propriétés et de débentures.

9 Rue Notre-Dame, Joliette, Qué. TELEPHONE 501

Pourquoi de si nombreux maux se soumettent-ils à la douce influence d'une simple remède de famille, tel que le

# NOVORO

Du DR. PIERRE

C'est parce qu'il agit d'une façon bienfaisante sur les fonctions des organes de digestion et d'élimination. Il est fabriqué d'herbes et de racines pures et salutaires, et il est en usage depuis plus de cent ans.

Ce n'est pas un remède de droguiste, car il est fourni directement par le Laboratoire de

DR. PETER FAHRNEY & SONS CO. CHICAGO, ILL. (Déposé en France et dans tous les pays)

## Construits Pour Plusieurs Milles Extra



Garantie de 12 mois contre tous défauts et hasards de la route

## PNEUS GOOD YEAR Poids Lourd

Plus pesants et plus forts. Extraordinaires de résistance et d'endurance. Cependant, d'un bon marché surprenant. Si vous voyagez beaucoup en dehors des grandes routes, il est économique d'avoir ces pneus lourds.

LEPINE & FRERES 90 De Lanaudière

# WISER'S OLD RYE

Flacon de 10 ONCES

100

nouveau prix

# "Ces automobiles Dodge et De Soto sont les plus grandes valeurs que je n'aie jamais vendues" dit



## Wilfrid Lepicier

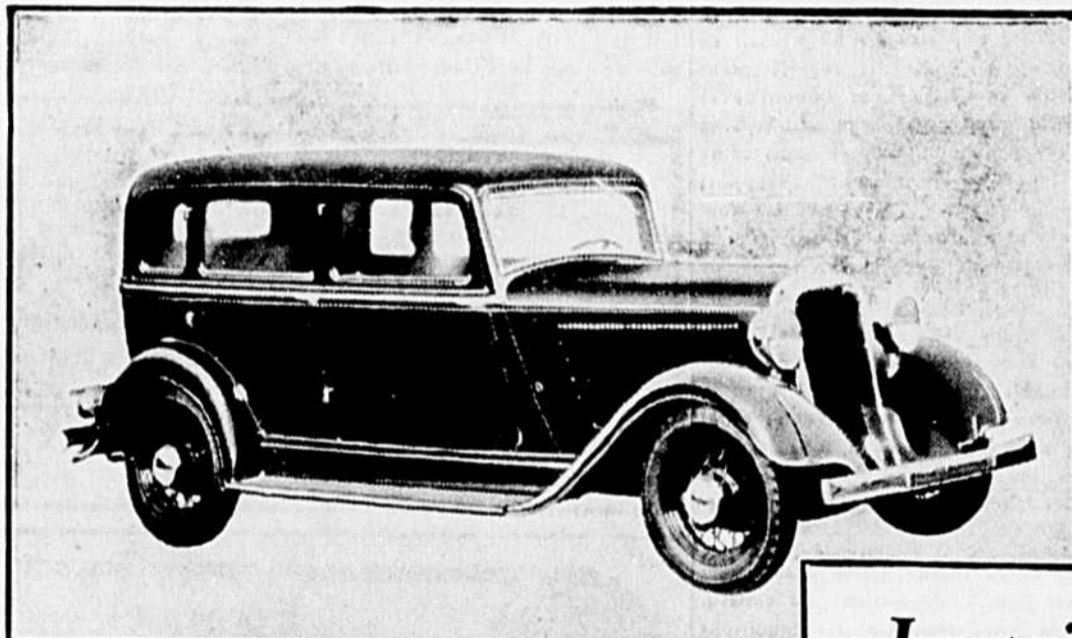
"Durant mes nombreuses années d'expérience comme vendeur d'automobiles, j'ai jamais présenté à mes amis une ligne d'automobiles pouvant si justement me rendre orgueilleux. Ces autos Dodge et De Soto sont les plus grandes valeurs que je n'aie jamais vendues. Imaginez-vous un Dodge à un prix si bas pouvant se classer avec les chars aux prix les plus bas! Je vous demande de venir visiter mon salon d'automobiles, ensuite comparez ces automobiles avec la compétition, sur tous les détails.

"Si vous faites cette chose, en vous mettant ensuite au volant sur la grande route, je suis assuré que vous aurez comme moi, pour ces automobiles, le même enthousiasme.

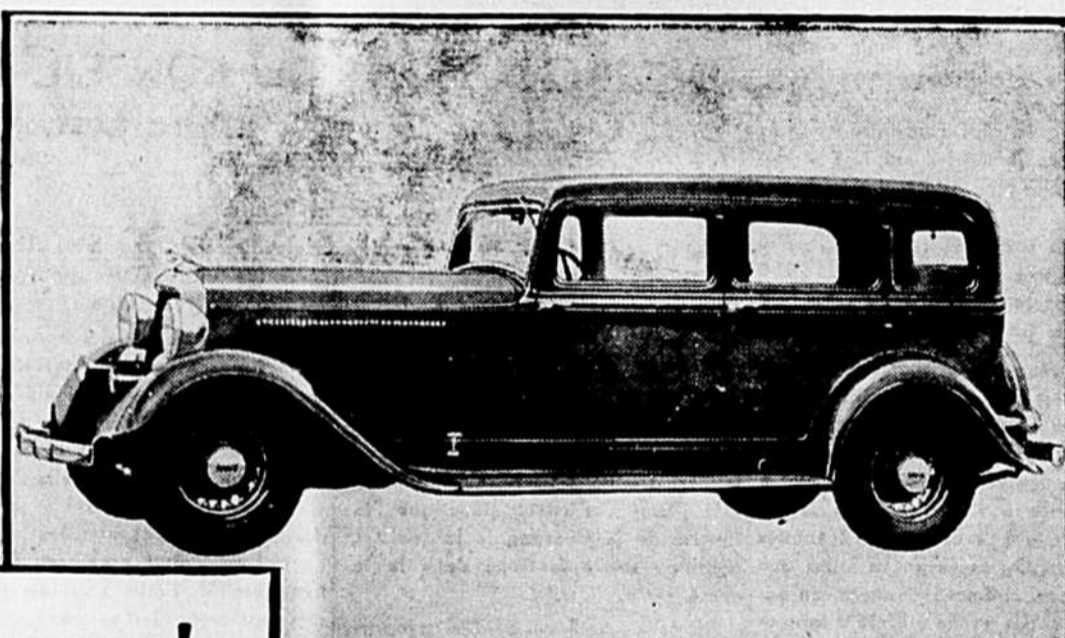
"Vous aurez l'expérience d'une nouvelle et meilleure sensation de douceur, car ces automobiles ont les montures de moteur du Pouvoir Flottant breveté. Dans un auto Dodge ou De Soto vous aurez cette certitude de sécurité, avec ces pare-brise en verre 'duplate'; ils ont aussi des freins hydrauliques avec les tambours de freins centrifugés, en accordant un contrôle merveilleux de l'auto. Vous constaterez la manière que ces autos caressent la route, ce point étant accordé par des châssis rigides à double pentes, des ressorts qui ne grincent pas, grâce à l'Oilite, qui vous procurent la promenade la plus douce que vous avez jamais faite. Ces ressorts ont jamais besoin de graissage. Le coût d'opération est réduit par l'usage des nouveaux paliers en alliage, ce qui diminue grandement la nécessité de faire décarboniser les valves. Les transmissions sont silencieuses à toutes les vitesses, même la renverse. Tous les automobiles Dodge et De Soto même le Dodge au prix le plus pas possèdent ces caractéristiques. Ces automobiles Dodge et De Soto sont de grosses machines—ample espace pour les jambes. Les intérieurs sont magnifiquement garnis et les sièges sont construits de façon à vous donner une promenade confortable.

"Rien peut vous faire apprécier ces magnifiques machines sans les voir, ou sans les conduire. Je vous invite cordialement de venir et constater pour vous-même, ce que j'énonce pour ces automobiles n'est que la vérité."

## VOUS ETES INVITES DE CONDUIRE CES NOUVEAUX AUTOMOBILES DODGE ET DE SOTO

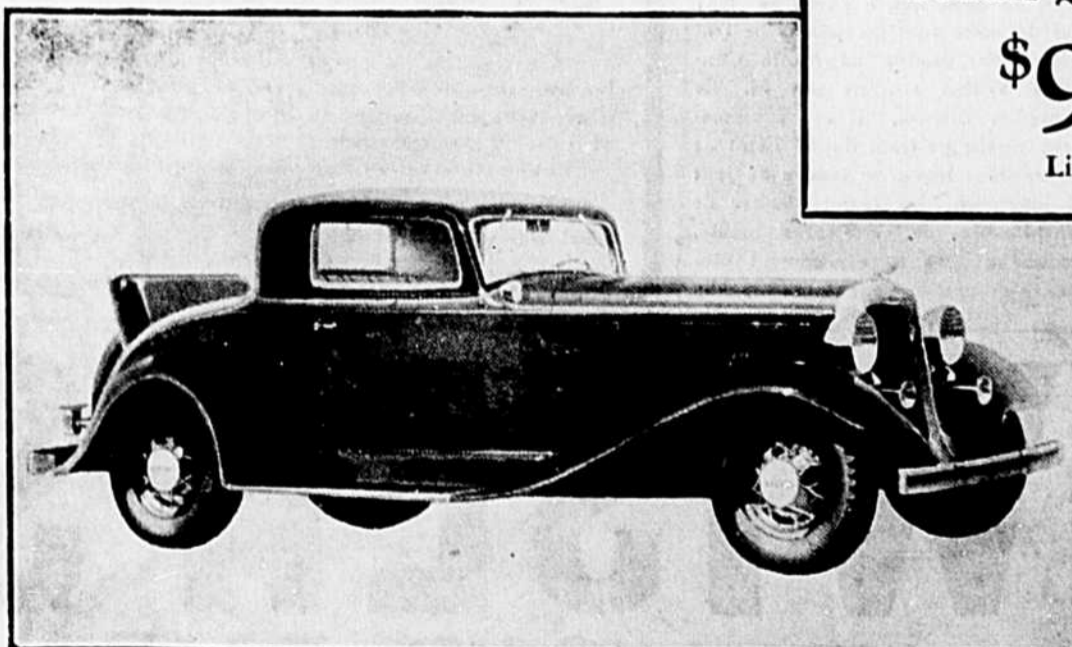


Sédan Quatre-Portes Dodge Six Modèle "DQ"

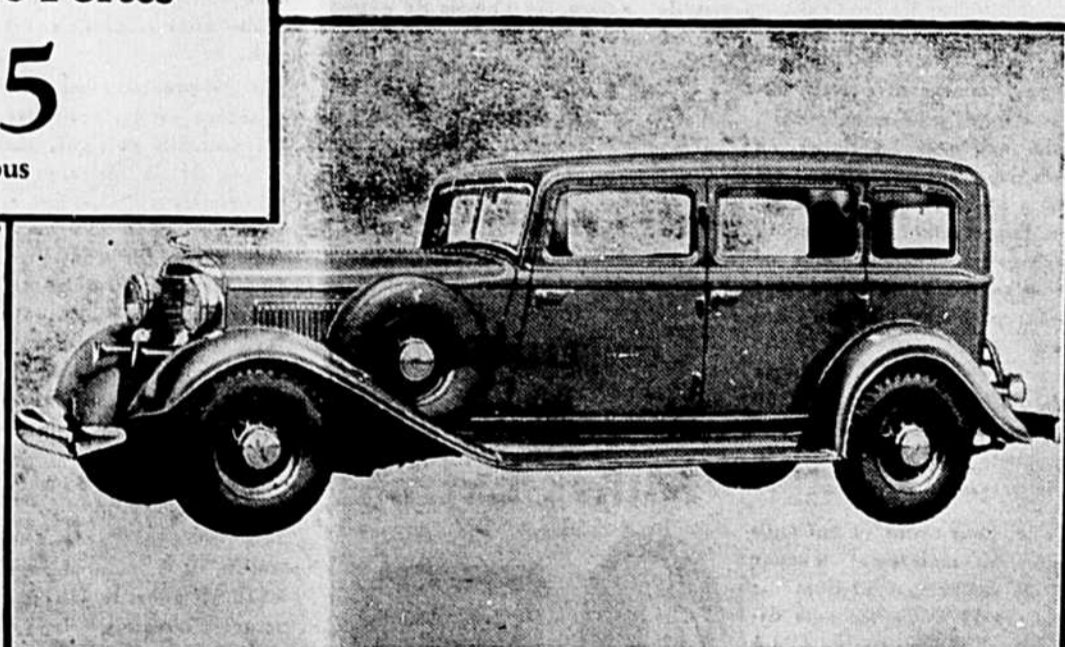


Sédan Quatre-Portes Dodge Six Modèle "DP"

Imaginez-vous!  
Un DODGE  
Sédan Quatre-Portes  
\$975  
Livré à Vous



Coupé Avec Siège d'Urgence Dodge Huit



Sédan Quatre-Portes "sur Commande" De Soto

## WILFRID LEPICIER JOLIETTE, P. Q.

### LA REGLEMENTATION DES PANNEAUX-RECLAMES

En vertu d'une loi adoptée par la législature de la province de Québec, les panneaux-reclames seront désormais prohibés des abords immédiats des routes et ne pourront être érigés qu'aux endroits où ils ne nuiraient pas aux passages ou à la sécurité de la circulation. Lorsqu'elle entrera en vigueur, à la fin de 1934, la nouvelle loi servira à conserver la beauté des campagnes québécoises et à empêcher que les plus beaux paysages soient gâtés par une affiche inélegante.

Voici le texte de la nouvelle loi :

1.—La présente loi s'applique à tout le territoire de cette province, sauf à celui compris dans les limites des cités et des villes.

2.—Dans la présente loi :

10. Le mot "affiches" ou "affiche" désigne tout imprimé, écrit, dessin, peinture, lithographie ou représentation au moyen d'un procédé quelconque, placé pour être vu du public et servant pour des fins d'avis, d'annonce, de réclame ou de publicité ; mais ce mot ne comprend pas :

a. Les affiches émanant de l'autorité publique ;

b. Les avis dont l'affichage est prescrit par une loi ;

c. Les affiches qu'un propriétaire, locataire ou occupant d'une construction place sur cette construction pour annoncer la profession, l'art, le commerce, l'industrie ou autre occupation qu'il y exerce, la vente des produits de la ferme, la vente d'autres produits vendus sur les lieux et cette affiche ne peut avoir plus de trois pieds de longueur par deux pieds de largeur :

d. Les affiches qu'un propriétaire ou locataire d'un restaurant, d'un hôtel, d'une maison de pension ou de chalets (bungalows) situés sur le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, mais éloignés de ce chemin, place à proximité dudit chemin aux fins d'indiquer l'endroit où se trouve son établissement. Dans ce cas le propriétaire ou locataire ne peut avoir qu'une affiche en place à proximité du chemin sur sa propriété ;

e. Les affiches électorales d'un candidat à une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire ;

f. Les affiches posées à l'occasion d'une manifestation religieuse ou patriotique ;

g. Les affiches pour annoncer une exposition agricole ;

h. Les inscriptions dans les cimetières ;

i. Les inscriptions d'un caractère historique que le ministre de la voirie a autorisées ;

j. Les signaux de direction ou d'arrêt installés ou autorisés par le ministre de la voirie ;

2e L'expression "chemin que le ministre de la voirie entretient" a la signification qui lui est attribuée par l'article 50b de la Loi de la voirie (Statuts révisés, 1925, chapitre 91.) tel qu'édité par la loi 17 George V, chapitre 31, section 8.

3.—Sous la réserve des dispositions des articles 4 et 7, il est interdit d'avoir une affiche en place sur un chemin que le ministre de la voirie entretient, sauf lorsque :

a. L'affiche est placée à une distance d'au moins deux cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas vingt-cinq pieds et sa largeur douze pieds ;

c. L'affiche est placée à une distance d'au moins trois cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas cinquante pieds et sa largeur quinze pieds.

Dans tous ces cas, l'affiche doit être placée à au plus quatre pieds du sol sur un bâti construit uniquement à cette fin, et elle doit porter le nom et l'adresse de son propriétaire.

4.—Une affiche installée le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, annonçant un restaurant ou un hôtel, en vertu d'un contrat passé avant le 1er février, 1933, entre le propriétaire, locataire ou occupant de ce restaurant ou de cet hôtel et une personne, société ou corporation faisant le commerce de construire ou d'installer des affiches, peut être placée à une distance de pas moins de vingt-cinq pieds d'un tel chemin, durant l'existence de ce contrat, pourvu que la longueur de cette affiche n'excède pas cinq pieds et sa largeur trois pieds.

Une copie de ce contrat doit être transmise au ministre de la voirie dans les six mois de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

5.—Dans les cas où il est permis en vertu de la présente loi d'avoir une affiche en place, aucune affiche ne peut être placée :

a. A moins de mille pieds d'une affiche déjà existante ;

b. A moins de six cents pieds du croisement de deux chemins ou du croisement d'un chemin carrossable et d'une voie ferrée ;

c. En face d'un tournant ou d'un changement brusque dans la direction du chemin.

6.—Une affiche doit être enlevée par son propriétaire sur demande du ministre de la voirie, lorsque ce dernier considère que cette affiche masque ou défigure un paysage ou panorama, ou qu'elle nuit à un poste d'observation que ledit ministre a établi.

7.—Le ministre de la voirie peut, par un décret qu'il publie dans la Gazette officielle de Québec, prohiber, dans les endroits qu'il désigne, la pose d'affiches qui peuvent être vues d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, et dans ce cas, il est interdit d'avoir une affiche en place dans ces endroits.

8.—Sous la réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les propriétaires d'affiches érigées avant le 1er février, 1933, s'il s'agit d'affiches dont la mise en place est prohibée en vertu de la présente loi, devront les enlever ou les démolir avant le 1er décembre, 1934.

Dans les cas prévus à l'article 4, les propriétaires des affiches visées par cet article 4 doivent les enlever ou les démolir dans les huit jours qui suivent l'expiration dudit contrat.

9.—Lorsqu'une infraction à la présente loi est commise, les personnes suivantes sont passibles des peines édictées par l'article 10 :

a. Le propriétaire, locataire ou occupant du terrain sur lequel l'affiche est érigée ;

b. La personne, société ou corporation pour le bénéfice de laquelle l'affiche a été érigée ;

c. La personne, société ou corporation qui s'est chargée d'ériger cette affiche pour le bénéfice d'une autre personne, société ou corporation.

10.—Toute infraction à toute disposition de la présente loi rend le contrevenant passible, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas dix dollars au cas d'une première infraction, et d'au moins quinze dollars mais de pas plus de cinquante dollars au cas de toute infraction subséquente.

11.—Le tribunal qui prononce la sentence ordonne que l'affiche qui a fait l'objet de la condamnation soit enlevée ou détruite dans un délai de huit jours à compter de la sentence, et ce aux frais de la personne, société ou corporation condamnée.

12.—La présente loi n'a pas pour effet de permettre d'avoir en place une affiche qu'une autre loi prohibe.

13.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

—Du Bulletin de la Voirie

conque, placé pour être vu du public et servant pour des fins d'avis, d'annonce, de réclame ou de publicité ; mais ce mot ne comprend pas :

a. Les affiches émanant de l'autorité publique ;

b. Les avis dont l'affichage est prescrit par une loi ;

c. Les affiches qu'un propriétaire, locataire ou occupant d'une construction place sur cette construction pour annoncer la profession, l'art, le commerce, l'industrie ou autre occupation qu'il y exerce, la vente des produits de la ferme, la vente d'autres produits vendus sur les lieux et cette affiche ne peut avoir plus de trois pieds de longueur par deux pieds de largeur :

d. Les affiches qu'un propriétaire ou locataire d'un restaurant, d'un hôtel, d'une maison de pension ou de chalets (bungalows) situés sur le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, mais éloignés de ce chemin, place à proximité dudit chemin aux fins d'indiquer l'endroit où se trouve son établissement. Dans ce cas le propriétaire ou locataire ne peut avoir qu'une affiche en place à proximité du chemin sur sa propriété ;

e. Les affiches électorales d'un candidat à une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire ;

f. Les affiches posées à l'occasion d'une manifestation religieuse ou patriotique ;

g. Les affiches pour annoncer une exposition agricole ;

h. Les inscriptions dans les cimetières ;

i. Les inscriptions d'un caractère historique que le ministre de la voirie a autorisées ;

j. Les signaux de direction ou d'arrêt installés ou autorisés par le ministre de la voirie ;

2e L'expression "chemin que le ministre de la voirie entretient" a la signification qui lui est attribuée par l'article 50b de la Loi de la voirie (Statuts révisés, 1925, chapitre 91.) tel qu'édité par la loi 17 George V, chapitre 31, section 8.

3.—Sous la réserve des dispositions des articles 4 et 7, il est interdit d'avoir une affiche en place sur un chemin que le ministre de la voirie entretient, sauf lorsque :

a. L'affiche est placée à une distance d'au moins deux cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas vingt-cinq pieds et sa largeur douze pieds ;

c. L'affiche est placée à une distance d'au moins trois cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas cinquante pieds et sa largeur quinze pieds.

Dans tous ces cas, l'affiche doit être placée à au plus quatre pieds du sol sur un bâti construit uniquement à cette fin, et elle doit porter le nom et l'adresse de son propriétaire.

4.—Une affiche installée le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, annonçant un restaurant ou un hôtel, en vertu d'un contrat passé avant le 1er février, 1933, entre le propriétaire, locataire ou occupant de ce restaurant ou de cet hôtel et une personne, société ou corporation faisant le commerce de construire ou d'installer des affiches, peut être placée à une distance de pas moins de vingt-cinq pieds d'un tel chemin, durant l'existence de ce contrat, pourvu que la longueur de cette affiche n'excède pas cinq pieds et sa largeur trois pieds.

Une copie de ce contrat doit être transmise au ministre de la voirie dans les six mois de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

5.—Dans les cas où il est permis en vertu de la présente loi d'avoir une affiche en place, aucune affiche ne peut être placée :

a. A moins de mille pieds d'une affiche déjà existante ;

b. A moins de six cents pieds du croisement de deux chemins ou du croisement d'un chemin carrossable et d'une voie ferrée ;

c. En face d'un tournant ou d'un changement brusque dans la direction du chemin.

6.—Une affiche doit être enlevée par son propriétaire sur demande du ministre de la voirie, lorsque ce dernier considère que cette affiche masque ou défigure un paysage ou panorama, ou qu'elle nuit à un poste d'observation que ledit ministre a établi.

7.—Le ministre de la voirie peut, par un décret qu'il publie dans la Gazette officielle de Québec, prohiber, dans les endroits qu'il désigne, la pose d'affiches qui peuvent être vues d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, et dans ce cas, il est interdit d'avoir une affiche en place dans ces endroits.

8.—Sous la réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les propriétaires d'affiches érigées avant le 1er février, 1933, s'il s'agit d'affiches dont la mise en place est prohibée en vertu de la présente loi, devront les enlever ou les démolir avant le 1er décembre, 1934.

Dans les cas prévus à l'article 4, les propriétaires des affiches visées par cet article 4 doivent les enlever ou les démolir dans les huit jours qui suivent l'expiration dudit contrat.

9.—Lorsqu'une infraction à la présente loi est commise, les personnes suivantes sont passibles des peines édictées par l'article 10 :

a. Le propriétaire, locataire ou occupant du terrain sur lequel l'affiche est érigée ;

b. La personne, société ou corporation pour le bénéfice de laquelle l'affiche a été érigée ;

c. La personne, société ou corporation qui s'est chargée d'ériger cette affiche pour le bénéfice d'une autre personne, société ou corporation.

10.—Toute infraction à toute disposition de la présente loi rend le contrevenant passible, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas dix dollars au cas d'une première infraction, et d'au moins quinze dollars mais de pas plus de cinquante dollars au cas de toute infraction subséquente.

11.—Le tribunal qui prononce la sentence ordonne que l'affiche qui a fait l'objet de la condamnation soit enlevée ou détruite dans un délai de huit jours à compter de la sentence, et ce aux frais de la personne, société ou corporation condamnée.

12.—La présente loi n'a pas pour effet de permettre d'avoir en place une affiche qu'une autre loi prohibe.

13.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

—Du Bulletin de la Voirie

Et cette affiche ne peut avoir plus de trois pieds de longueur par deux pieds de largeur :

e. Les affiches électorales d'un candidat à une élection fédérale, provinciale, municipale ou scolaire ;

f. Les affiches posées à l'occasion d'une manifestation religieuse ou patriotique ;

g. Les affiches pour annoncer une exposition agricole ;

h. Les inscriptions dans les cimetières ;

i. Les inscriptions d'un caractère historique que le ministre de la voirie a autorisées ;

j. Les signaux de direction ou d'arrêt installés ou autorisés par le ministre de la voirie ;

2e L'expression "chemin que le ministre de la voirie entretient" a la signification qui lui est attribuée par l'article 50b de la Loi de la voirie (Statuts révisés, 1925, chapitre 91.) tel qu'édité par la loi 17 George V, chapitre 31, section 8.

3.—Sous la réserve des dispositions des articles 4 et 7, il est interdit d'avoir une affiche en place sur un chemin que le ministre de la voirie entretient, sauf lorsque :

a. L'affiche est placée à une distance d'au moins deux cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas vingt-cinq pieds et sa largeur douze pieds ;

c. L'affiche est placée à une distance d'au moins trois cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas cinquante pieds et sa largeur quinze pieds.

Dans tous ces cas, l'affiche doit être placée à au plus quatre pieds du sol sur un bâti construit uniquement à cette fin, et elle doit porter le nom et l'adresse de son propriétaire.

4.—Une affiche installée le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, annonçant un restaurant ou un hôtel, en vertu d'un contrat passé avant le 1er février, 1933, entre le propriétaire, locataire ou occupant de ce restaurant ou de cet hôtel et une personne, société ou corporation faisant le commerce de construire ou d'installer des affiches, peut être placée à une distance de pas moins de vingt-cinq pieds d'un tel chemin, durant l'existence de ce contrat, pourvu que la longueur de cette affiche n'excède pas cinq pieds et sa largeur trois pieds.

Une copie de ce contrat doit être transmise au ministre de la voirie dans les six mois de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

5.—Dans les cas où il est permis en vertu de la présente loi d'avoir une affiche en place, aucune affiche ne peut être placée :

a. A moins de mille pieds d'une affiche déjà existante ;

b. A moins de six cents pieds du croisement de deux chemins ou du croisement d'un chemin carrossable et d'une voie ferrée ;

c. En face d'un tournant ou d'un changement brusque dans la direction du chemin.

6.—Une affiche doit être enlevée par son propriétaire sur demande du ministre de la voirie, lorsque ce dernier considère que cette affiche masque ou défigure un paysage ou panorama, ou qu'elle nuit à un poste d'observation que ledit ministre a établi.

7.—Le ministre de la voirie peut, par un décret qu'il publie dans la Gazette officielle de Québec, prohiber, dans les endroits qu'il désigne, la pose d'affiches qui peuvent être vues d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, et dans ce cas, il est interdit d'avoir une affiche en place dans ces endroits.

8.—Sous la réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les propriétaires d'affiches érigées avant le 1er février, 1933, s'il s'agit d'affiches dont la mise en place est prohibée en vertu de la présente loi, devront les enlever ou les démolir avant le 1er décembre, 1934.

Dans les cas prévus à l'article 4, les propriétaires des affiches visées par cet article 4 doivent les enlever ou les démolir dans les huit jours qui suivent l'expiration dudit contrat.

9.—Lorsqu'une infraction à la présente loi est commise, les personnes suivantes sont passibles des peines édictées par l'article 10 :

a. Le propriétaire, locataire ou occupant du terrain sur lequel l'affiche est érigée ;

b. La personne, société ou corporation pour le bénéfice de laquelle l'affiche a été érigée ;

c. La personne, société ou corporation qui s'est chargée d'ériger cette affiche pour le bénéfice d'une autre personne, société ou corporation.

10.—Toute infraction à toute disposition de la présente loi rend le contrevenant passible, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas dix dollars au cas d'une première infraction, et d'au moins quinze dollars mais de pas plus de cinquante dollars au cas de toute infraction subséquente.

11.—Le tribunal qui prononce la sentence ordonne que l'affiche qui a fait l'objet de la condamnation soit enlevée ou détruite dans un délai de huit jours à compter de la sentence, et ce aux frais de la personne, société ou corporation condamnée.

12.—La présente loi n'a pas pour effet de permettre d'avoir en place une affiche qu'une autre loi prohibe.

13.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

—Du Bulletin de la Voirie

tance d'au moins cent pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas dix pieds et sa largeur huit pieds.

b. L'affiche est placée à une distance d'au moins deux cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas vingt-cinq pieds et sa largeur douze pieds ;

c. L'affiche est placée à une distance d'au moins trois cents pieds d'un tel chemin et pourvu que sa longueur n'excède pas cinquante pieds et sa largeur quinze pieds.

Dans tous ces cas, l'affiche doit être placée à au plus quatre pieds du sol sur un bâti construit uniquement à cette fin, et elle doit porter le nom et l'adresse de son propriétaire.

4.—Une affiche installée le long d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, annonçant un restaurant ou un hôtel, en vertu d'un contrat passé avant le 1er février, 1933, entre le propriétaire, locataire ou occupant de ce restaurant ou de cet hôtel et une personne, société ou corporation faisant le commerce de construire ou d'installer des affiches, peut être placée à une distance de pas moins de vingt-cinq pieds d'un tel chemin, durant l'existence de ce contrat, pourvu que la longueur de cette affiche n'excède pas cinq pieds et sa largeur trois pieds.

Une copie de ce contrat doit être transmise au ministre de la voirie dans les six mois de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi.

5.—Dans les cas où il est permis en vertu de la présente loi d'avoir une affiche en place, aucune affiche ne peut être placée :

a. A moins de mille pieds d'une affiche déjà existante ;

b. A moins de six cents pieds du croisement de deux chemins ou du croisement d'un chemin carrossable et d'une voie ferrée ;

c. En face d'un tournant ou d'un changement brusque dans la direction du chemin.

6.—Une affiche doit être enlevée par son propriétaire sur demande du ministre de la voirie, lorsque ce dernier considère que cette affiche masque ou défigure un paysage ou panorama, ou qu'elle nuit à un poste d'observation que ledit ministre a établi.

7.—Le ministre de la voirie peut, par un décret qu'il publie dans la Gazette officielle de Québec, prohiber, dans les endroits qu'il désigne, la pose d'affiches qui peuvent être vues d'un chemin que le ministre de la voirie entretient, et dans ce cas, il est interdit d'avoir une affiche en place dans ces endroits.

8.—Sous la réserve des dispositions de l'alinéa suivant, les propriétaires d'affiches érigées avant le 1er février, 1933, s'il s'agit d'affiches dont la mise en place est prohibée en vertu de la présente loi, devront les enlever ou les démolir avant le 1er décembre, 1934.

Dans les cas prévus à l'article 4, les propriétaires des affiches visées par cet article 4 doivent les enlever ou les démolir dans les huit jours qui suivent l'expiration dudit contrat.

9.—Lorsqu'une infraction à la présente loi est commise, les personnes suivantes sont passibles des peines édictées par l'article 10 :

a. Le propriétaire, locataire ou occupant du terrain sur lequel l'affiche est érigée ;

b. La personne, société ou corporation pour le bénéfice de laquelle l'affiche a été érigée ;

c. La personne, société ou corporation qui s'est chargée d'ériger cette affiche pour le bénéfice d'une autre personne, société ou corporation.

10.—Toute infraction à toute disposition de la présente loi rend le contrevenant passible, en sus des frais, d'une amende n'excédant pas dix dollars au cas d'une première infraction, et d'au moins quinze dollars mais de pas plus de cinquante dollars au cas de toute infraction subséquente.

11.—Le tribunal qui prononce la sentence ordonne que l'affiche qui a fait l'objet de la condamnation soit enlevée ou détruite dans un délai de huit jours à compter de la sentence, et ce aux frais de la personne, société ou corporation condamnée.

12.—La présente loi n'a pas pour effet de permettre d'avoir en place une affiche qu'une autre loi prohibe.

13.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

—Du Bulletin de la Voirie

St-Ambroise de Kidare

Le temps dans sa course rapide au sein des brumes et des larmes nous a ravi ces jours derniers à être bien chère, Mme Azarie Paquin, née Annette Marion, à l'âge de 28 ans. Elle souffrait depuis dix longs mois d'une maladie qui ne pardonne pas. Son âme sublime cependant espérait toujours recouvrer la santé par les nombreux sacrifices, les promesses et les multiples prières faites avec tant de ferveur. Pour doubler son mérite elle se résigna volontiers au sacrifice de sa vie lorsque M. Tabbé A. Marion, son frère, vint de l'Abitibi, lui rendre visite quelques jours avant sa mort.

La vie comme sa mort fut édifiante et paisible. Pour dernière consolation elle fut assistée au suprême moment par M. l'abbé A. Gariépy, vicaire de cette paroisse.

Elle laisse pour pleurer sa perte, son époux bien-aimé, M. Azarie Paquin, deux jeunes enfants : Albert, 3 ans et Réjean, 2 ans ; son père, M. J.-L. Marion, de St-Henri Mascouche, sa belle-mère, Mme F. Paquin, de Macamic ; ses sœurs : Mme G. Lafrenière, St-Ambroise ; Mme F. Marion, Montréal ; Mme Albert Lebeau, Mascouche ; Mme Henri Beaugard, Mascouche ; Mme P.-E. Pelletier, St-Esprit ; ses frères : M. l'abbé A. Marion, curé de Belcourt, M. Sam, Eugène et Alfred Marion, de Mascouche ; ses belles-sœurs : Révérende Soeur Marie-Salomé, d'Amos, Mme J. Flageolle, Macamic, Mlle Marie-Anne Paquin, institutrice, de Uniac, Mme S. Marion, Mme E. Marion, Mme Fr Marion, Mascouche ; un beau-frère, M. Léon Paquin, Macamic.

Le convoi funèbre partit de chez M. G. Lafrenière. Les funérailles eurent lieu le 10 avril, au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

Le deuil fut conduit par son beau-frère, M. Gaspard Lafrenière. Les porteurs furent ses frères : Sam, Alfred et Eugène Marion et ses beaux-frères : A. Lebeau, Henri Beaugard et P.-E. Pelletier.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé A. Gariépy. Le service fut chanté par M. l'abbé Gariépy, assisté des abbés E. Filiatreault de Ste-Marcelline, J. Plante de Ste-Beatrix.

La collecte fut faite par MM. Henri Beaugard et P.-E. Pelletier. Le chant fut bien exécuté par la chorale de St-Ambroise.

Dans la nef on remarquait entre autres : les Religieuses de Ste-Anne, accompagnées de leurs élèves.

Suivaient dans le cortège : son époux, M. Azarie Paquin et sa fillelette Alberte ; son père, M. J.-L. Marion, MM. et Mmes Gaspard Lafrenière, S. Marion, E. Marion, F. Marion, P.-E. Pelletier, A. Lebeau, H. Beaugard, Mlle Yvette Marion, St-Ambroise, M. Jean-Paul Lafrenière, St-Ambroise ; MM. Joseph, Wilfrid et Mlle Annie Marion, de St-Jacques ; M. et Mme A. Lefebvre, de St-Paul ; M. Joseph Lafrenière et sa famille, M. et Mme Adélaïde Chevrete, de St-Ambroise ; M. et Mme Roger Lafrenière de Rawdon, ainsi qu'une nombreuse assistance d'autres parents et d'amis.

Le corps de la défunte fut transporté à St-Henri de Mascouche, sa paroisse natale.

REMERCIEMENTS

La famille remercie sincèrement toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie, soit par des offrandes de messes, de bouquets spirituels, ou de sympathies, soit par des visites au corps ou assistance aux funérailles.

EPHEMERIDES

Ce qu'on lisait dans L'Etoile du Nord il y a vingt-cinq ans.

BERTHIER JONCTION

M. Pierre Beaudoin, ci-devant de la société Gervais et Beaudoin, de l'Hôtel Victoria, de Berthierville a acheté dernièrement l'hôtel de M. Elie Bayeur.

DECES

A Joliette, le 17 avril courant, est décédée Mme Vve Ferdinand Ste-Jean, née Esther Racine, à l'âge de 68 ans.

ECHOS DU CONSEIL DE VILLE

A la séance d'hier soir, le Conseil de ville a octroyé des licences d'hôtels à MM. Henri Cloutier, J. D. Dorion, Charles Désormiers, Désiré Gravel, J.-Bte Perreault, J. Bordeleau et Jules Désormiers ; de magasins en détail à MM. J. O. Malo, Maguin & Frère, Arthur Desroches, Camille Barrette, Anthime Lavallée, Malo & Frères, Camille Lagarde, J. J. Soumis, L.-A. Chartier, France Rivet, A. Grenier & Cie et Euclide Dufort, Marchands en gros : Chevalier, Pouliot & Cie.

MM. Georges Desroches, Jules Breton et Euclide Baril, ont été nommés estimateurs pour l'année courante.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Les élections des officiers de la Chambre de Commerce ont eu lieu mardi soir le 21 courant. Les membres suivants ont été élus : président, Camille Barrette ; vice-président, W. Pouliot ; secrétaire, L. P. DeLongchamps ; assistant secrétaire, O. D. Massé.

DECES

M. Adrien Chartier, peintre, est décédé en cette ville mardi, le 21 courant, à l'âge de 50 ans.

ST-THOMAS

Le 19 avril, en cette paroisse, décédait Mme Joseph Comtois, née Emélie Renaud, à l'âge de 77 ans.

ST-AMBROISE

Le Rév. M. Jean Damien Laporte, ancien curé de St-Ambroise, est décédé le Vendredi Saint, à l'âge de 86 ans et 5 mois, dans un séjour de 2 à quelque pas de l'Église paroissiale de St-Ambroise.

SEIBERLING logo and text: POUR ANNONCER Joliette Automobile Enrg. 13, rue Notre-Dame, Joliette comme Distributeurs Autorisés des Pneus SEIBERLING

SEIBERLING — le plus fort et le meilleur pneu jamais fabriqué par Seiberling écrit son propre record de valeur sur les routes du monde aujourd'hui.

ST-JACQUES

CONSEIL Lundi, le 24 avril, a eu lieu chez le secrétaire J. O. E. Forest une assemblée régulière du Conseil du village...

DEPART M. Armand Lambert sous-agronome de comté de Montcalm a reçu de ses chefs l'ordre de transférer à Waterloo au commencement de mai...

VISITE M. Emilien Coderre de S-Basile, P.Q., était de passage cette semaine chez son père M. Philias Coderre.

ACCIDENTS Dernièrement quelques accidents sont survenus sur le chantier de bois de la corporation...

SEANCE Jeudi le 27 avril, aura lieu à la grande salle une séance jouée par les élèves de l'Académie. Le but de cette séance est de permettre aux frères St-Gabriel de conduire les enfants...

JOURNAL DU REV. PERE E. DUPUIS, O.M.I. Missionnaire d'Afrique 30 oct. 1929. 1200 milles de Montréal.

Océan Atlantique. Sommeil excellent, les mouvements du bateau m'affectent plus; nous célébrons à notre aise...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

ST-GABRIEL

CONSEIL Lundi, le 24 avril, a eu lieu chez le secrétaire J. O. E. Forest une assemblée régulière du Conseil du village...

DEPART M. Armand Lambert sous-agronome de comté de Montcalm a reçu de ses chefs l'ordre de transférer à Waterloo au commencement de mai...

VISITE M. Emilien Coderre de S-Basile, P.Q., était de passage cette semaine chez son père M. Philias Coderre.

ACCIDENTS Dernièrement quelques accidents sont survenus sur le chantier de bois de la corporation...

SEANCE Jeudi le 27 avril, aura lieu à la grande salle une séance jouée par les élèves de l'Académie. Le but de cette séance est de permettre aux frères St-Gabriel de conduire les enfants...

JOURNAL DU REV. PERE E. DUPUIS, O.M.I. Missionnaire d'Afrique 30 oct. 1929. 1200 milles de Montréal.

Océan Atlantique. Sommeil excellent, les mouvements du bateau m'affectent plus; nous célébrons à notre aise...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

Océan Atlantique. Journée ensoleillée, un peu de nuages et beaucoup de vent; le mal de mer menace de nous visiter...

ST-COME

Le 21 avril, fut baptisé: Joseph, Armand, Jacques, fils de M. et Mme Léon Breault (Maria Dulong). Parrain et marraine: M. et Mme Armand Breault, oncle et tante de l'enfant porteur: Mlle Iréna Breault, tante de l'enfant.

Le dimanche de Pâques, il y eut fête de sucre chez M. Emilien Dauphinais. Plusieurs invités y prirent part; la gaieté y régnait. Tous s'en retournèrent enchantés de cette agréable réunion.

M. Paul Gingras, Joseph Gingras et son fils Gilles, de Montréal sont demeurés avec son fils M. Henry Dauphinais et son petit fils M. Léon Dauphinais.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

ST-JEAN DE MATHA

Les élèves du pensionnat de St-Jean de Matha sont à exercer une séance: Dramatique et Comédie. Cette séance aura lieu le 13 mai, samedi soir, à la salle paroissiale. (Communiqué)

Le dimanche de Pâques, il y eut fête de sucre chez M. Emilien Dauphinais. Plusieurs invités y prirent part; la gaieté y régnait. Tous s'en retournèrent enchantés de cette agréable réunion.

M. Paul Gingras, Joseph Gingras et son fils Gilles, de Montréal sont demeurés avec son fils M. Henry Dauphinais et son petit fils M. Léon Dauphinais.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

PETITES ANNONCES

VENTE PAR ENCAN PUBLIC Les terres appartenant autrefois à feu James Kelly, St-Alphonse, situées dans les 3ème et 4ème rangs, Canton Cathcart, paroisse St-Alphonse, contenant 432 arpents. Partie boisée, partie en culture, bâties en bon ordre. Pour être vendues le 3 mai 1933, à 10 hres a.m., à la porte de l'église de St-Alphonse. Pour conditions s'adresser: Notaire Valois, 4 rue Manseau, Joliette. Tél. 284. 13avril 3fs—p.

A VENDRE 40 ruches à 10 cadres, complètes, un peu usagées, peinturées à neuf. Nourrisseurs, protégés-magasin. 150 pieds clôture de broche pour parterre, 4 pds de hauteur peinturée à neuf. Le tout à sacrifice pour prompt acheteur. S'adresser au Bureau de l'Etoile du Nord. 13avril j.n.o.

A VENDRE Emplacement de trois arpents bati de garage, poulailler, grange et écurie, situé à 2 milles de Joliette, à F.-X. Coulombe, 32 "a" St-Edouard, vendre à sacrifice. S'adresser à Mme Joliette. 13avril j.n.o.

CORSETS "SPIRELLA" Mme Alphonse Ethier, 89 de Lanaudière, annonce aux Dames et Demoiselles qu'elle a maintenant l'agence pour les fameuses corsets "Spirella" faits suivant VOTRE mesure. 30mars j.n.o.

AUX CULTIVATEURS Je suis heureux d'annoncer que j'ai toujours en mains toutes sortes d'engrais chimiques à vendre aux meilleurs prix du marché. ISAIE BOUCHER, 197 St-Cha Borromée, Joliette. 30mars j.n.o.

Gédéon Barrette ENTREPRENEUR Peintre — Tapisser Décorateur. Travail soigné et garanti. Prix modérés. 79 ARCHAMBAULT JOLIETTE. 6a 4fs

LOGEMENT A LOUER Bon logement de 5 appartements, avec chambre de bain, situé près de l'église St-Pierre, sur la rue Notre-Dame, à louer. S'adresser à J.-P.-A. Champagne, 42 St-Edouard, Tél. 677. 13avril j.n.o.

ENGRAIS CHIMIQUES M. Hildaige St-Georges, 147 Notre-Dame, à toujours en vente des engrais chimiques de toutes sortes, au prix du marché. Consultez-le avant d'acheter. 20 a j.n.o.

NOUVEAUX PRIX Occasionnés par la Crise Cheveux 15c Enfants 10c Dames 15c Au Salon de Toilette I. CARON 27 Place Bourget, Joliette. 13av 4fs

LOGEMENT A LOUER Beau logement de 6 appartements, avec chambre de bain, situé sur la rue Notre-Dame, en haut de La Cité d'Auto Logeur de Joliette Ltd. 916. j.n.o.

ACCOMMODATIONS POUR VILLEGIATURE Sur le Lac Noir, St-Jean de Matha, 65 milles seulement de Montréal, sur route gravée, téléphone, eau courante, chalets privés, meubles ou non, à louer ou à vendre. Aussi lots vacants à bâtir, à bonnes conditions; hôtel licencié, à vendre ou à louer, 25 chambres, clientèle choisie, électricité, eau courante. Pour renseignements s'adresser à Michel Boudreau, St-Emile de l'Énergie. 20avril 2fs

CHANGEMENTS AUX HORAIRES à partir de DIMANCHE, le 30 Avril Se renseigner auprès des agents. CANADIEN NATIONAL

POUR AVOIR UN BON CHAR USAGE

Vous qui avez besoin d'un bon char usagé, venez nous voir. Nous en avons de toutes les marques: Chevrolet, Pontiac, Buick, Graham, etc., etc. Tous ces chars, en parfait condition, peuvent être achetés à des prix variant entre \$100.00 et \$450.00. Paiements faciles. Démonstrations données avec plaisir. Joliette Automobile Eng., 13, rue Notre-Dame, Joliette. 16mars 20fs

TERRE A VENDRE OU A LOUER Environ 180 arpents de très bonne terre bien bâtie, apte pour toute culture, située à Pointe à Neuf Pas, appartenant autrefois à Jos. Champagne, grand et petit chaland pour traverser la rivière, bon chemin d'auto. Il y a 1 arpent de framboisiers et 2 arpents de fraisières, les labours sont faits et il y a bois de chauffage. S'adresser à Noël Lafrenière, 57 rue St-Barthélemy. (j.n.o.)

FOIN A VENDRE M. Albert Coulombe, de St-Thomas de Joliette, offre en vente une bonne quantité de foin au marché. S.V.P. placer vos commandes de suite. 20a 2f p

DIVERS A VENDRE Camion "Ford", fermé, 1/2 tonne, au prix de \$290.00; un auto de tourisme "Coach Ford", pour \$225.00; un Orthopédon, \$35.00; bicyclette, tricycle, assortiment de sacs à tabac, allumeurs, etc., à bon marché. A louer: un magnifique logement. S'adresser à 68 rue Fabre. 2fév. j.n.o.

LOGEMENT A LOUER Logement très confortable, 12 appartements chauffés à l'eau chaude, à louer pour le 1er mai. S'adresser à Jules Breton, 19, Place Lanaudière. 13fév. j.n.o.

A VENDRE Poêle électrique "Gurney", poêle à bois "McClary" ainsi qu'un lit en noyer, à vendre pour cause de déménagement. S'adresser à 115 St-Louis. 13avril—2fs—p.

A LOUER 1 haut, 9 appartements, bon jardin, belle galerie \$20.00. S'adresser à J. Sutherland, 122 Notre-Dame. 2fév. j.n.o.

REPARATIONS DES MATELAS Si vous avez des matelas à faire réparer, confiez-les nous. \$1.00 et plus. Ouvrage garanti. Can. Knitting Co., tél. 53, Joliette. 2m j.n.o.

A REMARQUER Nous offrons des spéciaux à toutes les semaines. Voyez les vitrines chez L'AVALLÉE & FRÈRE, vous y trouverez votre intérêt. 23j jno.

A LOUER Logement de 7 appartements, chauffés, situé à 98 Blvd Manseau. S'adresser à J. Conrad Parrauk, 69 rue Notre-Dame. Tél. 42. 12j jno.

SE RAPPELER que l'épicerie la plus assortie et la mieux équipée est sans contredit — l'épicerie L'AVALLÉE & FRÈRE, 74, Manseau. — Tél. 10 et 582. 23j jno

ENGAGEMENT IMPORTANT Sans changer nos bas prix habituels, je m'engage à rencontrer les prix de circulation de tout compétiteur, pour les marchandises de même qualité. Adressez-vous aux 2 magasins de T. St-Georges, 36 et 84, rue St-Viateur, Joliette. 3ajno

LOGEMENTS A LOUER Deux logements modernes, situés sur la rue Marguerite-Bourgeois, dont l'un coin Alca à louer de suite, et l'autre le 1er mai. S'adresser à Omer Rainville, 22, Marguerite-Bourgeois, tél. 562. 9mars j.n.o.

ONDULATIONS KOMOL ET MARCEL Mlle Marguerite Pepin, invite toutes les dames et demoiselles à venir essayer la nouvelle ondulation "Komol" qui saura donner pleine et entière satisfaction à toutes. 50cts seulement. Aussi l'ondulation "Marcel" à 35cts, excepté la veille des fêtes et le samedi 50cts. Pour appointments, adressez-vous à 74 rue St-Louis. Tél. 764. 20avril 6fs

GARAGE A LOUER Ancien garage de M. J.-Edouard Laurion, rue Manseau, à louer à conditions faciles. S'adresser à Sam Racine, 137 de Lanaudière, tél. 259. 20avril j.n.o.

RAPELLEZ-VOUS-EN AU BESON Je suis un des vôtres, je suis ouillé comme les gros manufacturiers de Montréal, je vous fais épargner au moins 35% sur le prix de votre momentané. Je fais un bon travail, je remplis la commande rapidement, je puis vous servir toute l'année. Je me nomme Charles Desroches, suis marbrier, demeure au No 162, rue de Lanaudière et vous invite à venir me voir à l'occasion. 22e jno

ST-ELISABETH

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

Le 18 avril, Marguerite Allard, fille de 11 ans, fut choisie parmi nombre de ses compagnes pour aller au ciel chanter les louanges du Seigneur. Elle laisse pour pleurer sa perte son père et sa mère, M. et Mme Noé Allard; plusieurs frères et sœurs ainsi qu'un grand nombre de neveux et nièces.

chez LANDRY

SACS A FOURRURES 15c — 25c — 49c — 65c — \$1.19

Naphtaline en poudre Boules à mites 10c la livre 3 livres pour 25c Naphtaline et Lavande 15c

OSCAR LANDRY

51 NOTRE-DAME, JOLIETTE, QUÉ.

M. Cam. Bonin, sec-trés. devra faire parvenir la résolution au Lieutenant-Gouverneur-en-Conseil pour approbation.

Le Conseil est informé que M. Wilfrid Perrault, tailleur, a obtenu le contrat de la ville, au prix de \$35.00 chacun, pour les uniformes des pompiers et constables.

Au nom de la Garde Ind. St-Pierre, M. J.-E.-N. Forget sollicite le remboursement d'une somme de \$9.00 pour taxes d'eau mais le Conseil ne peut se rendre à sa demande.

M. le maire Piette recommande à tous les assistés qui ont des bons de chômage de les échanger sans faute lundi, le 1er mai, à tout événement, le plus tard mercredi, le 3 mai.

Le Conseil est informé par M. l'échevin Lavallée qu'une entente écrite est intervenue entre la Ligue de Hockey, les clubs et les locataires au sujet de l'embroglio qui existait. À l'exception d'un dimanche, les clubs de la ligue pourront jouer ce jour-là à l'Aréna. C'était le gros point en jeu et nous sommes fiers de constater que les intéressés, bons sports, en sont venus à une entente de nature à satisfaire tout le monde.

CHAMBRES ET PENSION

Bonnes chambres et pension avec usage du poêle à désirer, à bonnes conditions en s'adressant à R. Racette, 18 Place Bourget. Excellent chez-soi.

SERVANTE DEMANDEE

On demande une servante immédiatement au numéro 9, rue St-Viateur.

TERRES A VENDRE

Les terres appartenant autrefois à M. Adrien Valois, de Ste-Béatrix, contenant environ 222 arpents en superficie, partie boisée, partie en culture, bâties en bon ordre, improductive ébrièrre, grande quantité de bois propre au commerce. Une des terres présentement à vendre est située sur le lac Cloutier, pourrait être subdivisée en magnifiques lots pour places d'été. Pour plus amples informations, prière d'adresser soit à M. Omer Bélanger, maire de Ste-Béatrix, Co. Joliette ou au notaire Victor Lafortune, 78, rue Manseau, Joliette.

Tél. 188-j. Casier 26

Mlle REGINA HAMEL BOISVERT

Garde-Malade Enregistrée Graduated de l'Hôpital St-Eusèbe. 26 DE LANAUDIERE.

LOGEMENT DEMANDE

On demande un petit logement propre, pour couple avec 2 enfants, loger garanti, doit être bon marché, avec écurie pour 1 cheval, si possible. S'adresser à nos bureaux immédiatement.

TERRE A VENDRE

30 arpents de terre à jardinage, 2 milles de Joliette, bien bâtie, eau dans la maison, électricité, à vendre à sacrifier. Cause à dame seule. S'adresser à Mme A. Brun, Petite Noria, St-Paul de Joliette.

A VENDRE

Buffet de salle à manger, cabinet à argenterie, set de salon, etc., à vendre. S'adresser à 104 Boulevard Manseau, en haut.

NOUVEAU SYNDIC

L'hon. Ministre des Finances à Ottawa, vient d'accorder une licence de Syndic Officiel selon la loi de faillite à M. René-L. Guibault, notaire de Joliette.

PORTE-MONNAIE PERDU

Mardi après-midi, le 26 courant, à travers la ville, un porte-monnaie à trois compartiments pour hommes contenant la somme de \$21.00 en billets de banque a été perdu. Récompense promise à qui le rapportera à nos bureaux.

A LOUER

A St-Alphonse, Lac Vert, (Lac Rouge), chalet très confortable pour accommoder huit personnes. Électricité comprise et glace fournie. Pour tous renseignements, s'adresser au notaire Albert Valois, 4 rue Manseau, Joliette. Tél. 284. 27 avril 4fs

RUCHES A VENDRE

36 ruches d'abeilles, 10 cadres chacune, toutes en très bon ordre, à vendre à conditions très avantageuses. S'adresser à Séverin Lassalle, Rang des Prairies, Joliette. 27 avril 5fs—p.

Avis de Déménagement

P.-E. Desrochers Horloger-Bijoutier, Expert Canadien-Français 56 rue NOTRE-DAME, JOLIETTE en face de la Commission des Liqueurs.

VACHES A VENDRE

2 vaches fraîchement vélées, à vendre à bonnes conditions; si on demande aussi à prendre un cheval en pâturage. S'adresser à nos bureaux.

NAISSANCE

M. et Mme Joseph-Edouard Gaudet, (Albert Hénaud), sont les heureux parents d'une fille arrivée le 18 avril courant et baptisée le même jour à la cathédrale par M. l'abbé Olivier Ferland, vicaire, sous les noms de Marie-Ange, Blanche, Gabrielle, Perrain et marraine; M. et Mme Rodolphe Labine, oncle et tante de l'enfant. Postes, Mlle Blanche Hénaud, de St-Jean de Matha, tante de l'enfant.

LOGEMENT A LOUER

Bon logement de 5 appartements, avec chambre de bain, à louer à conditions avantageuses. S'adresser au No 1 rue Dollard, Joliette. 27 avril 2fs—p.

MEUBLES A VENDRE

Comprenant 2 sets de chambres à coucher, (3 pièces chacun), \$5.00 chaque, outfits de menuisier et de jardinier, pelle à charbon, 2 couettes à \$1.00 chacune avec matelas; grande table de salle à dîner, \$10.00 petite table en noyer, \$2.00 guéridon, \$2.00 ou les trois pour \$12.00. Set de boudoir; aussi un gros et grand buffet (sideboard) pour salle à manger \$2.00. S'adresser l'avant-midi ou le soir à 31 Manseau.

AVIS IMPORTANT

Je suis heureux d'annoncer au public de Joliette et des environs que je viens d'ouvrir un nouveau Salon de Barbier, au No 72 St-Viateur. Les hommes et jeunes gens sont assurés d'obtenir un service irréprochable. Mes anciens clients du Salon Landreville, où j'ai travaillé plusieurs années, sont spécialement invités à me rendre une visite. Durant le mois de mai, tous les lundis de 4 à 6 heures, coupe de cheveux gratuits pour les enfants de 2 à 10 ans. ROLAND MALO, BARBIER, 72 St-Viateur, Joliette. 27 avril 3fs

A VENDRE

Machine pour la réparation des chaudières, moulins àoudre la cuir, une autre machine pour poser les pièces et un moteur électrique, le tout à vendre à bon marché. S'adresser à N. A. Yanak, St-Casimir à Brandon. 20 avril 3fs

AUTO "McLAUGHLIN" A VENDRE

Automobile Sedan McLaughlin en très bon ordre, avec quatre pneus neufs à vendre pour \$125.00. A qui l'habrine? S'adresser au No 112 Richard, Joliette, tél. 484. p.

Avis de Déménagement

M. Arthur Charland Horloger-Bijoutier annonce qu'il partira de LUNDI, 1er MAI il aura son magasin au No 29 RUE ST-PAUL. Bienvenue à tous!

Chez les Damistes

M. Gédéon Barrette lance un défi à M. Philias Froment, champion du Comté. La grande rencontre de dimanche, le 30 avril. — Le championnat d'équipe en jeu. — Entrée gratuite.

Le titre de champion individuel du comté de Joliette sera très vraisemblablement disputé de nouveau dans un avenir rapproché. En effet, M. Gédéon Barrette, un des joueurs les plus forts de l'Association des Damistes de Joliette, le set de Joliette qui a réussi à assurer une partie contre le champion du Canada, M. R. Dagenais, lors de la visite de ce dernier, qui, M. Barrette vient de lancer au champion actuel du comté, M. Philias Froment, de Crabbree Mills, le défi suivant.

Joliette, 27 avril 1933. M. J.-Adrien Lavallée, secrétaire, Champion des Cha-Borromées des Damistes de Joliette, JOLIETTE, QUÉ.

Le délai réglementaire de 30 jours, exigé par l'Association St-Cha-Borromée des Damistes de Joliette, avant de pouvoir attaquer le titre de Champion Individuel du comté de Joliette étant expiré, je prends aujourd'hui la liberté de vous adresser une copie du défi que je fais parvenir ce jour-même au champion, M. Philias Froment, de Crabbree Mills. Signé: GEDEON BARRETTE, Joliette.

Joliette, 27 avril 1933 M. Philias Froment, Champion Damiste du Comté de Joliette, Crabbree Mills.

Selon les règlements de la Fédération d'Amérique du Jeu de Dames Canadien, règlements qui régissent l'Association St-Cha-Borromée des Damistes de Joliette, un délai de 30 jours doit être observé avant d'attaquer le titre de champion, après que le titulaire aura remporté ce titre. Ce délai étant expiré depuis le 26 courant, je me permets de vous faire ma demande d'une rencontre pour le titre.

Suivant les mêmes règlements de la Fédération, un autre délai de 30 jours doit s'écouler entre l'acceptation du défi par le champion et la date de la première partie; je tiens aussi à me prévaloir des droits accordés par ce règlement.

Je me déclare donc prêt à rencontrer le champion individuel du Comté de Joliette, M. Philias Froment, pour le "titre de champion" et l'enjeu réglementaire de \$10.00, qui sera déposé lors de l'acceptation par le titulaire; La rencontre pourra se jouer en cinq ou dix parties, au gré du champion; toutes les parties, selon les règles de notre Association, devront être jouées à l'Aréna de Joliette, à Joliette, aux dates qui pourront être fixées par le champion;

Je suis disposé à accepter les mêmes conditions et règlements qui étaient en vigueur lors de la rencontre entre M. Siméon Perrault, ex-champion et le champion actuel. C'est pourquoi mon désir sera satisfait de rencontrer le champion du Comté pour le titre, je me soustris. Votre bien dévoué, GEDEON BARRETTE, Membre de l'Association des Damistes de Joliette.

LA RENCONTRE DE DIMANCHE

Plusieurs paroissiens du comté de Joliette seront représentés à la rencontre de dimanche prochain, le 30 courant, 2 heures, entre les damistes de la campagne et ceux de la ville. Le plus important de cette rencontre est bien le fait que le titre de champion d'équipes sera disputé au cours de ce "match". Les trois MM. Froment, de Crabbree Mills, détenteur actuellement, de l'équipe du comté, depuis l'automne dernier. Ce titre a été disputé de nouveau au cours du mois de janvier et gagné encore par MM. Froment. Le match sera disputé entre MM. C. Bousjout, S. Perreault et H. Giroux ou G. Barrette. D'autre part, M. Henri Giroux, capitaine de l'organisation de la rencontre de dimanche, nous a appris qu'il aura plusieurs joueurs solides à opposer aux nos moins solides joueurs de la campagne. C'est donc à dire que toutes les parties seront très intéressantes et que tous les amateurs du Jeu de Dames Canadien, auront à une magnifique exhibition de jeu de dames.

ADMISSION GRATUITE

En plus, ce qui intéressera surtout le public, c'est que l'admission à cette rencontre entre groupes, sera gratuite pour tout le monde, les enfants exceptés.

ST-SULPICE

Plusieurs paroissiens du comté de Joliette seront représentés à la rencontre de dimanche prochain, le 30 courant, 2 heures, entre les damistes de la campagne et ceux de la ville. Le plus important de cette rencontre est bien le fait que le titre de champion d'équipes sera disputé au cours de ce "match". Les trois MM. Froment, de Crabbree Mills, détenteur actuellement, de l'équipe du comté, depuis l'automne dernier. Ce titre a été disputé de nouveau au cours du mois de janvier et gagné encore par MM. Froment. Le match sera disputé entre MM. C. Bousjout, S. Perreault et H. Giroux ou G. Barrette. D'autre part, M. Henri Giroux, capitaine de l'organisation de la rencontre de dimanche, nous a appris qu'il aura plusieurs joueurs solides à opposer aux nos moins solides joueurs de la campagne. C'est donc à dire que toutes les parties seront très intéressantes et que tous les amateurs du Jeu de Dames Canadien, auront à une magnifique exhibition de jeu de dames.

ADMISSION GRATUITE

En plus, ce qui intéressera surtout le public, c'est que l'admission à cette rencontre entre groupes, sera gratuite pour tout le monde, les enfants exceptés.

AVIS de Déménagement

M. et Mme Joseph-Edouard Gaudet, (Albert Hénaud), sont les heureux parents d'une fille arrivée le 18 avril courant et baptisée le même jour à la cathédrale par M. l'abbé Olivier Ferland, vicaire, sous les noms de Marie-Ange, Blanche, Gabrielle, Perrain et marraine; M. et Mme Rodolphe Labine, oncle et tante de l'enfant. Postes, Mlle Blanche Hénaud, de St-Jean de Matha, tante de l'enfant.

MEUBLES A VENDRE

Comprenant 2 sets de chambres à coucher, (3 pièces chacun), \$5.00 chaque, outfits de menuisier et de jardinier, pelle à charbon, 2 couettes à \$1.00 chacune avec matelas; grande table de salle à dîner, \$10.00 petite table en noyer, \$2.00 guéridon, \$2.00 ou les trois pour \$12.00. Set de boudoir; aussi un gros et grand buffet (sideboard) pour salle à manger \$2.00. S'adresser l'avant-midi ou le soir à 31 Manseau.

AVIS IMPORTANT

Je suis heureux d'annoncer au public de Joliette et des environs que je viens d'ouvrir un nouveau Salon de Barbier, au No 72 St-Viateur. Les hommes et jeunes gens sont assurés d'obtenir un service irréprochable. Mes anciens clients du Salon Landreville, où j'ai travaillé plusieurs années, sont spécialement invités à me rendre une visite. Durant le mois de mai, tous les lundis de 4 à 6 heures, coupe de cheveux gratuits pour les enfants de 2 à 10 ans. ROLAND MALO, BARBIER, 72 St-Viateur, Joliette. 27 avril 3fs

A VENDRE

M. et Mme Joseph-Edouard Gaudet, (Albert Hénaud), sont les heureux parents d'une fille arrivée le 18 avril courant et baptisée le même jour à la cathédrale par M. l'abbé Olivier Ferland, vicaire, sous les noms de Marie-Ange, Blanche, Gabrielle, Perrain et marraine; M. et Mme Rodolphe Labine, oncle et tante de l'enfant. Postes, Mlle Blanche Hénaud, de St-Jean de Matha, tante de l'enfant.

AVIS de Déménagement

M. et Mme Joseph-Edouard Gaudet, (Albert Hénaud), sont les heureux parents d'une fille arrivée le 18 avril courant et baptisée le même jour à la cathédrale par M. l'abbé Olivier Ferland, vicaire, sous les noms de Marie-Ange, Blanche, Gabrielle, Perrain et marraine; M. et Mme Rodolphe Labine, oncle et tante de l'enfant. Postes, Mlle Blanche Hénaud, de St-Jean de Matha, tante de l'enfant.

AVIS de Déménagement

M. et Mme Joseph-Edouard Gaudet, (Albert Hénaud), sont les heureux parents d'une fille arrivée le 18 avril courant et baptisée le même jour à la cathédrale par M. l'abbé Olivier Ferland, vicaire, sous les noms de Marie-Ange, Blanche, Gabrielle, Perrain et marraine; M. et Mme Rodolphe Labine, oncle et tante de l'enfant. Postes, Mlle Blanche Hénaud, de St-Jean de Matha, tante de l'enfant.

Cette séance de boxe

Vendredi soir dernier, les amateurs de boxe étaient convoiés à une soirée sportive qui eut lieu à la salle du marché. Des boxeurs locaux se sont mesurés avec des boxeurs étrangers. Rarement les amateurs sont invités à des séances de boxe. Si l'on en juge par l'assistance considérable, ce sport a toutes les chances d'avoir du succès. Il y avait plus de deux cents personnes dont quelques-unes du sexe féminin. L'arbitre officiel Georges Rivest, de la Commission de Boxe de Montréal arbitra tous les combats. MM. F.-J. Belleau, Viateur Barrette et Edgar Pouliot agissaient comme juges. Le premier combat mit aux prises Martial Payette et Jean Contois, tous deux pesant 125 livres. La décision alla à Payette. Le deuxième mit aux prises G. Laforest et Kid Leroux mais le match fut nul après six rondes. Le troisième combat, le plus intéressant de tous, fit voir "Chick" Brisson de Joliette avec Ralph Ryan, boxeur d'expérience. Brisson devait faire six rondes mais il jugea bon d'arrêter au début de la dernière. Ce combat a soulevé l'enthousiasme des amateurs qui manifestèrent d'une façon très bruyante. Brisson, âgé de seize ans seulement, entraînait dans l'arène pour la première fois mais il crut une très belle impression. Rapide et solide, il a donné une belle exhibition. Son adversaire eut toutes les peines du monde à repousser ses nombreuses attaques. Dans la troisième ronde, Ryan eut un coup de poing qui faillit être fatal. Il tomba aussitôt comme l'arbitre Rivest disait "out". Il se leva à demi incoefficient et profitant de la "douceur" de Brisson qui ne le toucha pas, il put tant bien que mal terminer la ronde et reprendre son aplomb lorsque la cloche sonna quelques secondes après. Tous voudront revoir Brisson à l'oeuvre. Le quatrième combat se fit entre Kid Poirier et Tiny Morgan. Ce dernier semblait plus en forme que le premier qui avait bien soupué parait-il. Les juges déclarèrent cependant une nullité. Le combat principal devait se faire entre Prud'homme de Joliette et H. Rabert, deux boxeurs respectivement 135 livres. Le match de huit rondes fut nul. On avait annoncé que c'était un match revanche, il faut dire que la revanche fut douce. Assis sur l'estrade, nous ne ferons pas mention ici des déclarations de Prud'homme qui voulait un combat plus amical. Cette séance de boxe organisée par la salle Athlétique a pu-être vue par un succès au point de vue financier, elle n'a pas atteint son but. C'est d'ailleurs le témoignage de tous ceux qui étaient présents à la salle du marché et dire autrement serait fausser la vérité. Nous allons pas à chercher les raisons de ce succès sportif mais nous espérons que dans l'avenir, nous verrons des attractions plus sérieuses et mieux préparées. Autrement, ce sera la mort de la boxe ici. TESTIS.

Le langage joue un tel rôle

"Le langage joue un tel rôle dans la vie, il contribue à donner d'une personne ou d'une maison d'éducation une idée si favorable ou si défavorable qu'il semble que jamais on ne pourra y porter trop d'attention. Bien parler est plus important qu'on ne semble le croire. C'est à son langage que, à tort ou à raison, l'on juge d'une personne. Le mot juste, la phrase correcte et claire disposent toujours favorablement l'auditeur ou l'interlocuteur. Un terme incorrect, un mot qui manque de justesse peuvent avoir des conséquences qu'on ne soupçonne pas. Les membres de la classe instruite, les orateurs, les prédicateurs, les professeurs, les éducateurs s'exercent à leur langage, ils estropient constamment le sens des mots ou la grammaire. Un sourire de dédain accueillera infailliblement leurs conseils ou leurs discours. Ne connaissant point la valeur des mots, ils ne pourront jamais convaincre qu'à demi. On ne pardonne pas facilement à une personne censée instruite de mal s'exprimer dans sa langue maternelle. Tout le monde en convient: il n'y a rien pour caractériser la grossière ignorance d'un homme public, diminuer son autorité, annihiler son prestige, comme de dire de lui: — Bah! il ne serait pas même le français. Mon plus vif désir est que jamais le langage d'un Canadien-français ne provoque une telle réflexion dans l'esprit des étrangers ou de ses compatriotes. Abbé Etienne Blanchard, auteur de bons ouvrages à mettre dans chaque bibliothèque canadienne.

A lire souvent!

Vous avez vu "Les Trois Mousquetaires" dimanche et lundi dernier? Alors, ne manquez pas le 2ème et dernier chapitre — c'est le meilleur! VOYEZ: — La carrière de D'Artagnan se dessine... Ses amours avec Constance... Les intrigues de Milady... L'assassinat de Buckingham... Celui de Constance... La mort tragique de l'aventurier... Richelieu dérotté... Les couleurs royales retrouvent leur éclat... D'Artagnan gagne ses épaulettes... PLUS AUTRES SUJETS

Mardi à Jeudi

2 — 3 — 4 MAI

"They Call it Fate"

Avec Loretta Young, George Brent et autres.

Cette vue comporte une romance de premier ordre, PLUS AUTRES SUJETS

Ven. et Sam.

5 — 6 MAI REX BILL — DANS —

"From Broadway to Cheyenne"

Romance — Emotions Action. — PLUS — SERIE

"Lost Special No 2"

ET AUTRES SUJETS

CAUSONS ...

(PAR YVONNIC)

Corrigeons-nous!

"Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettres". — Mgr Béveau. CONSIGNE DU 26 AVRIL 1) — CHUM C'est son chum, il faut dire: c'est son ami intime, son copain, son préféré, etc. 2) — COLD STORAGE Du boeuf en cold storage, c'est du boeuf en entrepôt frigorifique qu'il faut dire. 3) — COOK Le cook est parti, il faut dire: le cuisinier, le chef cuisinier est parti. 4) — COQ-L'OEIL Un coq-l'œil, il faut dire: un borgne, un loucheur, etc. La Société du Bon Parler Français de Joliette.

Terminus à la gare Viger

Il est suggéré par la Chambre de Commerce de l'Abitibi. Que tel que rapporté par différents journaux de la Métropole que la Gare Viger deviendrait le terminus des trains du C.N.R. venant de l'Abitibi et du Lac St-Jean, etc. Il est suggéré que l'entente à cette fin se fasse le plus tôt possible entre les compagnies du C.N.R. et du C.P.R. à l'effet de faire entrer à la Gare Viger les trains des régions de l'Abitibi et du Lac St-Jean comme les trains du Canadien Nord entre Montréal et Québec. Que la Gare Moreau soit de beaucoup trop petite pour accommoder les passagers, qu'elle est mal située à l'extrémité Est de la cité et que les nombreux voyageurs ne devraient pas être forcés plus longtemps de s'accommoder de l'état de choses existant. Que les deux lignes du C.N.R. et du C.P.R. ne sont qu'à 500 à 600 pieds de distance près de la rue Moreau et qu'il y a probablement un raccordement entre les deux réseaux ce qui faciliterait l'échange de mise à exécution de ce projet, nous recommandons dans le plus bref délai possible. J. C. ALEX. STAVROS, Secrétaire de la C. de Commerce de l'Abitibi. Anso, le 11 Avril 1933.

THEATRE

Passé-Temps Dim. et Lundi 30 AVRIL — 1er MAI

Un Spectacle Unique

MILADY

Suite et Fin du Célèbre Roman de Dumas



Vous avez vu "Les Trois Mousquetaires" dimanche et lundi dernier? Alors, ne manquez pas le 2ème et dernier chapitre — c'est le meilleur! VOYEZ: — La carrière de D'Artagnan se dessine... Ses amours avec Constance... Les intrigues de Milady... L'assassinat de Buckingham... Celui de Constance... La mort tragique de l'aventurier... Richelieu dérotté... Les couleurs royales retrouvent leur éclat... D'Artagnan gagne ses épaulettes... PLUS AUTRES SUJETS

Mardi à Jeudi

2 — 3 — 4 MAI

"They Call it Fate"

Avec Loretta Young, George Brent et autres.

Cette vue comporte une romance de premier ordre, PLUS AUTRES SUJETS

Ven. et Sam.

5 — 6 MAI REX BILL — DANS —

"From Broadway to Cheyenne"

Romance — Emotions Action. — PLUS — SERIE

"Lost Special No 2"

ET AUTRES SUJETS

CAUSONS ...

(PAR YVONNIC)

Corrigeons-nous!

"Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettres". — Mgr Béveau. CONSIGNE DU 26 AVRIL 1) — CHUM C'est son chum, il faut dire: c'est son ami intime, son copain, son préféré, etc. 2) — COLD STORAGE Du boeuf en cold storage, c'est du boeuf en entrepôt frigorifique qu'il faut dire. 3) — COOK Le cook est parti, il faut dire: le cuisinier, le chef cuisinier est parti. 4) — COQ-L'OEIL Un coq-l'œil, il faut dire: un borgne, un loucheur, etc. La Société du Bon Parler Français de Joliette.

Terminus à la gare Viger

Il est suggéré par la Chambre de Commerce de l'Abitibi. Que tel que rapporté par différents journaux de la Métropole que la Gare Viger deviendrait le terminus des trains du C.N.R. venant de l'Abitibi et du Lac St-Jean, etc. Il est suggéré que l'entente à cette fin se fasse le plus tôt possible entre les compagnies du C.N.R. et du C.P.R. à l'effet de faire entrer à la Gare Viger les trains des régions de l'Abitibi et du Lac St-Jean comme les trains du Canadien Nord entre Montréal et Québec. Que la Gare Moreau soit de beaucoup trop petite pour accommoder les passagers, qu'elle est mal située à l'extrémité Est de la cité et que les nombreux voyageurs ne devraient pas être forcés plus longtemps de s'accommoder de l'état de choses existant. Que les deux lignes du C.N.R. et du C.P.R. ne sont qu'à 500 à 600 pieds de distance près de la rue Moreau et qu'il y a probablement un raccordement entre les deux réseaux ce qui faciliterait l'échange de mise à exécution de ce projet, nous recommandons dans le plus bref délai possible. J. C. ALEX. STAVROS, Secrétaire de la C. de Commerce de l'Abitibi. Anso, le 11 Avril 1933.

CAUSONS ...

(PAR YVONNIC)

Corrigeons-nous!

"Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettres". — Mgr Béveau. CONSIGNE DU 26 AVRIL 1) — CHUM C'est son chum, il faut dire: c'est son ami intime, son copain, son préféré, etc. 2) — COLD STORAGE Du boeuf en cold storage, c'est du boeuf en entrepôt frigorifique qu'il faut dire. 3) — COOK Le cook est parti, il faut dire: le cuisinier, le chef cuisinier est parti. 4) — COQ-L'OEIL Un coq-l'œil, il faut dire: un borgne, un loucheur, etc. La Société du Bon Parler Français de Joliette.

Terminus à la gare Viger

Il est suggéré par la Chambre de Commerce de l'Abitibi. Que tel que rapporté par différents journaux de la Métropole que la Gare Viger deviendrait le terminus des trains du C.N.R. venant de l'Abitibi et du Lac St-Jean, etc. Il est suggéré que l'entente à cette fin se fasse le plus tôt possible entre les compagnies du C.N.R. et du C.P.R. à l'effet de faire entrer à la Gare Viger les trains des régions de l'Abitibi et du Lac St-Jean comme les trains du Canadien Nord entre Montréal et Québec. Que la Gare Moreau soit de beaucoup trop petite pour accommoder les passagers, qu'elle est mal située à l'extrémité Est de la cité et que les nombreux voyageurs ne devraient pas être forcés plus longtemps de s'accommoder de l'état de choses existant. Que les deux lignes du C.N.R. et du C.P.R. ne sont qu'à 500 à 600 pieds de distance près de la rue Moreau et qu'il y a probablement un raccordement entre les deux réseaux ce qui faciliterait l'échange de mise à exécution de ce projet, nous recommandons dans le plus bref délai possible. J. C. ALEX. STAVROS, Secrétaire de la C. de Commerce de l'Abitibi. Anso, le 11 Avril 1933.

CAUSONS ...

(PAR YVONNIC)

Corrigeons-nous!

"Si nous voulons du français, c'est à nous d'en mettres". — Mgr Béveau. CONSIGNE DU 26 AVRIL 1) — CHUM C'est son chum, il faut dire: c'est son ami intime, son copain, son préféré, etc. 2) — COLD STORAGE Du boeuf en cold storage, c'est du boeuf en entrepôt frigorifique qu'il faut dire. 3) — COOK Le cook est parti, il faut dire: le cuisinier, le chef cuisinier est parti. 4) — COQ-L'OEIL Un coq-l'œil, il faut dire: un borgne, un loucheur, etc. La Société du Bon Parler Français de Joliette.

Terminus à la gare Viger

Il est suggéré par la Chambre de Commerce de l'Abitibi. Que tel que rapporté par différents journaux de la Métropole que la Gare Viger deviendrait le terminus des trains du C.N.R. venant de l'Abitibi et du Lac St-Jean, etc. Il est suggéré que l'entente à cette fin se fasse le plus tôt possible entre les compagnies du C.N.R. et du C.P.R. à l'effet de faire entrer à la Gare Viger les trains des régions de l'Abitibi et du Lac St-Jean comme les trains du Canadien Nord entre Montréal et Québec. Que la Gare Moreau soit de beaucoup trop petite pour accommoder les passagers, qu'elle est mal située à l'extrémité Est de la cité et que les nombreux voyageurs ne devraient pas être forcés plus longtemps de s'accommoder de l'état de choses existant. Que les deux lignes du C.N.R. et du C.P.R. ne sont qu'à 500 à 600 pieds de distance près de la rue Moreau et qu'il y a probablement un raccordement entre les deux réseaux ce qui faciliterait l'échange de mise à exécution de ce projet, nous recommandons dans le plus bref délai possible. J. C. ALEX. STAVROS, Secrétaire de la C. de Commerce de l'Abitibi. Anso, le 11 Avril 1933.

CAUSONS ...

(PAR YVONNIC)